

NATIXIS

Société anonyme au capital de 4 653 020 308,80 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France-75013 Paris
542 044 524 RCS Paris

PREMIERE ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers

Le 7 avril 2009 sous le numéro D. 09-0208

La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des
Marchés financiers le 26 juin 2009 sous le numéro D.09-0208-A01

SOMMAIRE

ACTUALISATION PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008

I INTRODUCTION - CHIFFRES CLES

1.1 Notation long terme	p.4
-------------------------------	-----

II CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Composition des organes sociaux et de direction	p.5
-----------------------------------------------------------	-----

2.1.1 Conseil d'administration (au 23 juin 2009).....	p.5
2.1.2 Direction générale (au 23 juin 2009).....	p.9
2.1.3 Comité de Direction Générale (au 23 juin 2009)	p.9
2.1.4 Comité exécutif (au 23 juin 2009).....	p.10

2.2 Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux	p.10
----------------------------------------------------------------	------

2.2.1 Le conseil d'administration	p.11
2.2.2 Les comités spécialisés.....	p.14
2.2.3 La direction générale.....	p.16
2.2.4 Les assemblées générales.....	p.17

III CHAPITRE 3 : ACTIVITES	p.18
----------------------------------	------

IV CHAPITRE 6 : ELEMENTS FINANCIERS

4.1 Informations financières intermédiaires au 31 mars 2009.....	p.19
------------------------------------------------------------------	------

4.2 Evolution récente	p.60
-----------------------------	------

4.3 Honoraires des commissaires aux comptes	p.61
---------------------------------------------------	------

4.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	p.62
------------------------------------------------------------	------

V CHAPITRE 8. ELEMENTS JURIDIQUES

5.1 Renseignements de caractère général concernant Natixis : nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009	p.63
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

5.2 Répartition du capital et des droits de vote	p.74
5.2.1 Montant du capital social et nombre de droits de vote au 30 avril 2009	p.74
5.2.2 Avenants au pacte d'actionnaires de Natixis entre la BFBP et la CNCE	p.74

VI CHAPITRE 9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Responsable de l'actualisation du document de référence	p.76
6.2 Responsable du contrôle des comptes	p.77
6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires	p.77
6.2.2 Commissaires aux comptes suppléants	p.77
6.3 Table de concordance	p.77

I INTRODUCTION CHIFFRES CLES

1.1 Notation long terme

Le 9 avril 2009, l'agence de notation Fitch Ratings a levé la surveillance négative sous laquelle était placée la note IDR à long terme de Natixis.
Natixis a donc vu sa note à long terme confirmée à A+, assortie d'une perspective stable.

II CHAPITRE 2- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Au terme de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009, Natixis a changé de mode d'administration et de direction de la Société en adoptant, en lieu et place d'un directoire et conseil de surveillance, la forme de société anonyme à conseil d'administration.

Les statuts de la Société ainsi que le pacte d'actionnaires entre la BFBP et la CNCE du 17 novembre 2006 ont été modifiés en conséquence.

Le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 30 avril 2009, de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

2.1. Composition des organes sociaux et de direction¹

2.1.1 Conseil d'administration (au 23 juin 2009)

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. PEROL François Date de naissance : 06.11.1963 Nbre d'actions Natixis : 1.000	Président du conseil d'administration Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 (Nomination en qualité de Président du CA : CA du 30.04.2009) Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015 ²	Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
M. TOURRET Jean-Louis Date de naissance : 10.07.1943 Nbre d'actions Natixis : 3.060	1^{er} Vice-Président du conseil d'administration Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 (Nomination en qualité de Vice-Président du CA : CA du 30.04.2009) Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015 ² Membre du Comité des rémunérations Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 ²	Président de la Banque Populaire Provençale et Corse 245, boulevard Michelet BP 25 13274 MARSEILLE CEDEX 09

¹ Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2008 et des cinq années précédentes figurent en annexe aux pages 453 à 483 du Document de référence 2008.

² Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

<p>M. PATAULT Didier</p> <p>Date de naissance : 22.02.1961 Nbre d'actions Natixis : 2.300</p>	<p>2^{ème} Vice-Président du conseil d'administration</p> <p>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 (Nomination en qualité de Vice-Président du CA : CA du 30.04.2009) Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité des rémunérations</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire</p> <p>8, Rue de Bréa BP 835 44000 NANTES</p>
<p>Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Nbre d'actions Natixis : 1.034.400.960</p>	<p>Administrateur Représentant permanent : M. QUEUILLE Philippe</p> <p>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75511 PARIS CEDEX 15</p>
<p>Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance</p> <p>Nbre d'actions Natixis : 1.034.400.960</p>	<p>Administrateur Représentant permanent : M. LEMAIRE Alain</p> <p>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance</p> <p>50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13</p>
<p>M. BOLLORÉ Vincent</p> <p>Date de naissance : 01.04.52 Nbre d'actions Natixis : 1.000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Président du Comité des rémunérations</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président-Directeur général du groupe Bolloré</p> <p>Tour Bolloré 31-32, quai de Dion-Bouton 92800 PUTEAUX</p>
<p>M. CLOCHET Jean</p> <p>Date de naissance : 05.02.1946 Nbre d'actions Natixis : 1.047</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président de la Banque Populaire des Alpes</p> <p>2, avenue du Grésivaudan BP 43 – CORENC 38701 LA TRONCHE CEDEX</p>

<p>M. CRÉQUIT Jean-Claude</p> <p>Date de naissance : 10.06.1953 Nbre d'actions Natixis : 2.413</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur</p> <p>455, promenade des Anglais BP 297 06205 NICE CEDEX</p>
<p>M. GENTILI Stève</p> <p>Date de naissance : 05.06.1949 Nbre d'actions Natixis : 57.780</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président de la BRED Banque Populaire</p> <p>18, quai de la Rapée 75012 PARIS</p>
<p>M. HENRY Francis</p> <p>Date de naissance : 07.08.1946 Nbre d'actions Natixis : 2.412</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité des rémunérations</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne</p> <p>6, rue de la Grosse-Écritoire BP 2747 57062 REIMS</p>
<p>M. JEANNIN Bernard</p> <p>Date de naissance : 19.04.1949 Nbre d'actions Natixis : 2.339</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité des rémunérations</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté</p> <p>5 avenue de Bourgogne B.P. 63 21802 QUETIGNY CEDEX</p>
<p>M. KLEIN Olivier</p> <p>Date de naissance : 15.06.1957 Nbre d'actions Natixis : 1.000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes</p> <p>42, boulevard. Eugène Deruelle BP3276 69404 LYON CEDEX 3</p>

<p>M. de LA PORTE du THEIL Yvan</p> <p>Date de naissance : 21.05.1949 Nbre d'actions Natixis : 1.000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France</p> <p>9, avenue Newton 78183 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX</p>
<p>M. NAOURI Jean-Charles</p> <p>Date de naissance : 08.03.1949 Nbre d'actions Natixis : 2.500</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Président du Comité d'audit</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président d'Euris</p> <p>83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS</p>
<p>M. PROGLIO Henri</p> <p>Date de naissance : 29.06.1949 Nbre d'actions Natixis : 1.000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité des rémunérations</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président-Directeur général de Veolia Environnement</p> <p>38, avenue Kléber 75016 PARIS</p>
<p>M. SUEUR Philippe</p> <p>Date de naissance : 04.07.1946 Nbre d'actions Natixis : 1.000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p>	<p>Vice-Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France</p> <p>57, rue du Général de Gaulle 95880 ENGHEN-LES-BAINS</p>
<p>M. ZOLADE Robert</p> <p>Date de naissance : 24.09.1940 Nbre d'actions Natixis : 1.047</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination en qualité d'administrateur : AGM du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015²</p> <p>Membre du Comité d'audit</p> <p>Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 Date d'échéance du mandat d'administrateur : AG annuelle 2015²</p>	<p>Président d'Elior</p> <p>65, rue de Bercy 75589 PARIS CEDEX 12</p>

Biographie de Monsieur François Pérol, Président du conseil d'administration de Natixis à compter du 30 avril 2009 :

45 ans, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Président du conseil de surveillance de Natixis depuis mars 2009.

Diplômé de HEC, de l'IEP Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. En 1994, il est nommé Rapporteur puis Secrétaire général adjoint du Comité interministériel de restructuration industrielle. Chef du bureau des marchés financiers à la direction du Trésor (1996-1999) puis Secrétaire général du Club de Paris, il devient, en 2001, sous-directeur du financement et du développement des entreprises au Trésor. En 2002, il devient Directeur adjoint du cabinet de Francis Mer, puis de Nicolas Sarkozy, au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. De 2005 à 2007, il est associé-gérant de la banque Rothschild & Cie. En mai 2007, il est nommé Secrétaire général adjoint de la présidence de la République française.

2.1.2 Direction Générale (au 23 juin 2009)

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. MIGNON Laurent Date de naissance : 28.12.1963	Directeur Général Date de 1ère nomination : CA du 30.04.2009 avec date d'effet au 14 mai 2009 Date d'échéance du mandat : 14.05.2015	Membre du Conseil d'administration et du Comité Stratégique de Sequana, et membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit d'Arkema

2.1.3 Comité de Direction Générale (au 23 juin 2009)

- Jean-Marc Moriani – Directeur général adjoint – Banque de Financement et d'Investissement
- Luc-Emmanuel Auberger – Finances et risques
- Aline Bec – Systèmes d'information et services partagés
- Jérôme Cazes – Poste clients
- Jean Duhau de Berenx – Capital investissements et gestion privée
- Jean-Yves Forel – Services
- André-Jean Olivier – Secrétariat général
- Pierre Servant – Gestion d'actifs

2.1.4 Comité exécutif (au 23 juin 2009)

Membres du Comex :

Laurent Mignon Directeur général	Jean-Marc Moriani Directeur général adjoint BFI		
Luc-Emmanuel Auburger Finances - Risques	Aline Bec Systèmes d'information	Ewa Brandt Ressources Humaines	Marc Breillout BFI-Marchés
Jérôme Cazes Poste clients	Jean Cheval BFI- Dettes et financements	Sophie Cormary Communication et développement durable	Jean Duhau de Berenx Capital investissement et gestion privée
Bertrand Duval BFI-Coverage	Jean-Yves Forel Services	Christian Gissler Risques	André-Jean Olivier Secrétariat général
Isabelle Salaün Secrétariat général - Communication financière	Pierre Servant Gestion d'actifs		

Rattachés à la Direction Générale :

Olivier Perquel Conseiller du Directeur général	Christian Le Hir Juridique	Christian Mascle- Allemand Conformité	Pascal Gaillochet Inspection générale
--------------------------------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------

2.2 Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

La gouvernance de Natixis, sous sa forme actuelle, résulte des statuts modifiés de la Société tels qu'adoptés par l'Assemblée générale mixte de Natixis du 30 avril 2009.

Depuis le 30 avril 2009, la société a changé de mode d'administration et de direction et a adopté, en lieu et place d'un directoire et conseil de surveillance, la forme de société anonyme à conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce.

Un certain nombre de règles de gouvernance relatives à la composition et aux pouvoirs du conseil d'administration sont déterminées par les dispositions du pacte d'actionnaires entre la BFBP et la CNCE du 17 novembre 2006 (tel qu'amendé) qui vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires de référence au sein du conseil d'administration.

2.2.1 Le conseil d'administration

Organisation

Le conseil d'administration de Natixis nommé, pour six ans, par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009 compte dix-sept membres, auxquels s'ajoute un censeur.

[Conformément au pacte d'actionnaires entre la BFBP et la CNCE du 17 novembre 2006 (tel qu'amendé)], les administrateurs (hors censeurs) se répartissent en quatre origines :

- six membres nommés sur proposition de la BFBP ;
- six membres nommés sur proposition de la CNCE ;
- un membre nommé sur proposition conjointe de la BFBP et de la CNCE ;

Actionnaires de Natixis à hauteur de 35,62 % chacun au 31 mars 2009, la BFBP et la CNCE disposent d'un nombre égal de sièges au conseil d'administration. Cette parité de représentation est prévue dans le pacte d'actionnaires qui lie les deux actionnaires de Natixis depuis 2006.

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE) sont l'une et l'autre administrateur en leur qualité de personne morale principal actionnaire. Les dix autres membres issus de ces deux groupes sont tous des personnes physiques exerçant par ailleurs des fonctions de dirigeant au sein des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

- quatre membres indépendants nommés sur proposition conjointe de la CNCE et de la BFBP : MM. Bolloré, Naouri, Proglgio et Zolade.

M. Bolloré dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui occupe des positions de premier plan dans plusieurs activités industrielles et activités de services et médias. M. Naouri est Président d'Euris, holding d'un groupe français important de la grande distribution. M. Proglgio est Président-Directeur général de Véolia Environnement. M. Zolade est Président du groupe de restauration collective Elixor.

Ces quatre membres répondent aux critères d'indépendance préconisés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'Association Française des Entreprises Privées et par le Mouvement des Entreprises de France. Les relations bancaires entre Natixis et les groupes qu'ils président ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement. De plus, M. Proglgio occupe un siège de censeur au conseil de surveillance de la CNCE, un des deux actionnaires de référence de Natixis.

Le conseil d'administration de Natixis n'a pas, dans sa composition, un tiers de membres indépendants du fait que les dispositions du pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE du 17 novembre 2006 (tel qu'amendé) prévoient d'autres règles.

Un censeur, M. Maranzana, de nationalité italienne, dirigeant d'un important groupe bancaire apportait au conseil l'éclairage d'un partenaire européen. Il a démissionné le 19 mai 2009. Un prochain conseil d'administration lui nommera un successeur.

Aux termes du pacte d'actionnaires conclu entre les deux actionnaires principaux de Natixis, il est prévu que la vice-présidence du conseil d'administration est assurée de manière conjointe par un représentant de la BFBP qui aura le titre de premier vice-président, et un représentant de la CNCE qui aura le titre de second vice-président.

Dans le cadre de ces dispositions, la présidence du conseil d'administration est assurée, depuis le 30 avril 2009, par M. François Pérol, Président du directoire de la CNCE et Directeur Général de la BFBP. Les deux Vice-Présidents sont respectivement MM. Tourret (premier Vice-Président) et Patault (second Vice-Président).

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de mille (1000) actions de la Société au moins.

Lors de la nomination d'un administrateur, une description des grandes lignes de son curriculum vitae est transmise aux autres Administrateurs et aux actionnaires.

Rôle et pouvoir du conseil d'administration

Conformément à la loi et aux statuts (Titre III, Section I, articles 9 à 13), le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve

des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Conformément à l'article 14 des statuts, le conseil d'administration détermine le mode d'exercice de la direction générale. Il ne peut valablement délibérer sur cette modalité que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les pouvoirs du Président du conseil d'administration sont précisés à l'article 10 des statuts. Le Président convoque et préside le conseil d'administration dont il organise et dirige les travaux. Il préside les assemblées générales d'actionnaires (article 24 des statuts).

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, et dans les conditions mentionnées dans le pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE en date du 17 novembre 2006 (tel qu'amendé) telles que décrites au chapitre 5 du présent document, le conseil d'administration peut nommer un Directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, qu'il peut révoquer à tout moment.

Sur proposition du Directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques choisies parmi les administrateurs ou en dehors d'entre eux, chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué dans les conditions prévues par la loi et l'article 16 des statuts.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le Président du conseil d'administration ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Sur proposition de son Président, le conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Outre les autorisations préalables prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, il est souligné que le pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE en date du 17 novembre 2006 (tel qu'amendé) requiert l'autorisation préalable du conseil d'administration pour un certain nombre d'opérations :

- extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis ;
- désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des principales filiales ;
- nomination et révocation du Directeur général ou le cas échéant d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert de CCI émis par les Caisses d'Épargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des principales filiales ou filiales dédiées serait partie ;

Pour compléter les dispositions statutaires, préciser certaines modalités de son fonctionnement et énoncer les droits et devoirs des administrateurs, le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, transmis à chacun de ses membres lors de sa nomination.

Parmi les dispositions de ce règlement intérieur, peuvent être plus particulièrement soulignées celles qui ont trait :

- **à la définition des critères retenus pour qu'un de ses membres puisse être qualifié « d'indépendant » :**

Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, la Direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la Société ou le Groupe.

Ainsi, le membre indépendant du conseil d'administration ne doit pas :

être salarié ou mandataire social de la Société ou du Groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;

être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;

avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la Société ou de son Groupe, avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes, avoir été dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe au cours des cinq dernières années, être membre du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans, recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la Société ou du Groupe en dehors de jetons de présence.

Les administrateurs représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la Société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un administrateur représente un actionnaire de la Société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, il convient que le conseil, sur rapport du comité des rémunérations, s'interroge sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

La qualification de membre indépendant du conseil d'administration est débattue par le comité des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au conseil ;

- **à la charte de déontologie des membres du conseil d'administration :**

Le règlement précise, à cet égard, que, chaque administrateur doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du conseil et du ou des comités dont il est membre. Chaque administrateur doit veiller à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de Natixis, s'engager à défendre et à promouvoir les valeurs de Natixis.

Les administrateurs et les membres des comités, ainsi que toute personne assistant à ses réunions et à celles de ses comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur ses délibérations et celles de ses comités, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son Président ou par le Directeur général.

Chaque administrateur est tenu de déclarer les transactions qu'il effectue sur les titres de la Société dans les conditions prévues par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Il informe également la Société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la Société.

La Société peut en outre demander à chaque administrateur de fournir toutes les informations, relatives notamment à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, en France et à l'étranger.

Les administrateurs s'abstiennent d'effectuer toute transaction portant sur des titres Natixis au cours de la période débutant quarante-cinq jours avant les dates de publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels ou avant la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de Natixis et se terminant deux jours de Bourse après la date de l'événement concerné.

Les administrateurs doivent s'abstenir d'agir en conflit d'intérêt avec Natixis ou les sociétés qu'elle contrôle, notamment lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un administrateur ou un censeur est directement ou indirectement intéressé ;

- **à l'évaluation du conseil d'administration :**

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour sera consacré à l'évaluation du fonctionnement du conseil, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la Société ;

- **enfin, à certaines modalités de fonctionnement du conseil précisées par le règlement intérieur :**

En particulier, il prévoit que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Il est dressé un procès-verbal des réunions du conseil d'administration. Celui-ci est communiqué aux administrateurs de la Société.

2.2.2 Les comités spécialisés : des émanations du conseil d'administration

Ainsi qu'il résulte du pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE le 17 novembre 2006 (tel qu'amendé), les deux actionnaires de référence sont représentés à parité au sein du comité d'audit et du comité des rémunérations, composés chacun de six membres du conseil d'administration dont deux membres indépendants désignés d'un commun accord par la BFBP et la CNCE. La présidence du comité d'audit et du comité de rémunération est assurée par un membre indépendant.

LE COMITE D'AUDIT

Organisation

En application de l'article 12 des statuts et des dispositions du pacte d'actionnaires énoncées dans le paragraphe précédent, le conseil d'administration du 30 avril 2009 a nommé M. Naouri, Président, MM. Créquit, Lemaire, Queuille, de La Porte du Theil et Zolade, membres du comité d'audit.

Le comité d'audit de Natixis n'a pas dans sa composition deux tiers de membres indépendants du fait que les dispositions du pacte d'actionnaires prévoient d'autres règles, notamment le fait que le comité doit être présidé par un membre indépendant.

Rôle et pouvoir

Le comité d'audit de Natixis est doté d'un règlement intérieur précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement qui a été approuvé par le conseil d'administration du 30 avril 2009.

Le comité d'audit exerce les missions suivantes :

- il assiste le conseil d'administration dans son rôle d'établissement des comptes et du rapport de gestion de la société. Dans ce cadre, il veille à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires et plus généralement assure les missions prévues par le règlement CRBF n° 2001-01 du 26 juin 2001 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement modifiant le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, tel que modifié par le règlement n° 2004-02 du 15 janvier 2004 ;
- il examine les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, ainsi que les projets de budget, de la société, ainsi que les documents financiers sociaux diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ;
- il émet un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la société et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- il émet un avis sur les procédures mises en place par la société qui permettent de s'assurer du respect de la réglementation ainsi que du suivi et du contrôle des risques ; à cet effet, il reçoit les rapports des comités des risques de la société et des principales filiales, ainsi que le reporting des risques, notamment opérationnels, de marchés ou de contreparties, effectué à la diligence du directeur général de la société ;
- il donne un avis sur la nomination et la révocation du directeur de l'Inspection générale ;

- il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et de la Commission bancaire ; à cette fin, il peut avoir communication des rapports de l'Inspection générale et de la Commission bancaire concernant la société et ses filiales ;
- il vise le programme annuel de l'audit interne de la société, incluant les interventions sur ses filiales, un tel programme devant lui être présenté au moins une semaine avant son arrêté ;
- il émet un avis sur le compte rendu qui lui est remis chaque année concernant les relations commerciales entre la société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une part, et tout ou partie des entités formant le Groupe Caisse d'Epargne ou le Groupe Banque Populaire, d'autre part.

Le comité d'audit dispose auprès du Directeur général de la société de tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions et, en tant que de besoin, sans que cette liste soit limitative :

- les documents financiers, comptables et réglementaires établis périodiquement par la société, en social et en consolidé ;
- les rapports de travaux de synthèse des commissaires aux comptes de la société ;
- tout rapport d'audit concernant la Société ;
- les normes et méthodes comptables retenues au sein de la Société ;
- les principes et procédures de contrôle interne ;
- les estimations à fin juin, fin septembre et fin décembre de résultats annuels, sociaux et consolidés, de la Société ;
- les budgets consolidés et les comptes des principales filiales, ainsi que tout document y afférent remis au conseil d'administration, ou, le cas échéant, au comité d'audit des principales filiales.

Le comité d'audit peut soumettre au conseil d'administration, toute proposition visant à faire diligenter tout audit, notamment relativement aux comptes de la société et de ses filiales.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est dressé un compte rendu des réunions du comité d'audit. Ce compte rendu est communiqué aux membres du comité d'audit et aux autres administrateurs de la Société.

LE COMITE DES REMUNERATIONS

Organisation

Le conseil d'administration a nommé, dans sa séance du 30 avril 2009, M. Bolloré, Président, et MM. Henry, Jeannin, Patault, Proglio et Tourret, membres du comité des rémunérations.

Le comité des rémunérations de Natixis n'a pas dans sa composition la majorité de membres indépendants du fait que les dispositions du pacte d'actionnaires, signé en 2006, prévoient d'autres règles, notamment le fait que le comité doit être présidé par un membre indépendant.

Rôle et pouvoir

Le comité des rémunérations de Natixis est doté d'un règlement intérieur précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement qui a été approuvé par le conseil d'administration du 30 avril 2009.

Le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration de la société sur les sujets suivants :

- Les modalités de rémunération

Il est chargé de formuler des propositions au conseil d'administration concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération du Président du conseil d'administration, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ;

- le niveau et les modalités de rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués de la Société, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Société.

Il examine et émet son avis sur les assurances contractées par la Société en matière de responsabilité des dirigeants.

- **Les modalités de sélection**

- Il émet un avis et, sur demande du conseil d'administration, formule des propositions et des recommandations au conseil d'administration sur la nomination du Directeur général et le cas échéant du ou des Directeurs généraux délégués ;
- il émet un avis sur la nomination des Directeurs généraux, Directeurs généraux délégués et membres du directoire ou du conseil d'administration des principales filiales.

Le comité des rémunérations dispose auprès du Directeur général de la Société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil d'administration, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

Il est dressé un compte rendu des réunions du comité des rémunérations après chacune de ses réunions transmis à chacun de ses membres. Le président du comité rend compte des travaux du comité des rémunérations lors du conseil d'administration.

2.2.3 La direction générale

Organisation

La Direction générale de Natixis est assumée sous la responsabilité d'un Directeur général, conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2009 qui a choisi de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Le conseil d'administration du 30 avril 2009 a ainsi nommé M. Laurent Mignon comme Directeur général à compter du 14 mai 2009 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 14 mai 2015. Le conseil a également nommé pour la période intermédiaire (à savoir du 30 avril 2009 au 13 mai 2009 inclus), M. Jean-Marc Moriani comme Directeur général par intérim.

Aux termes du pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE en date du 17 novembre 2006 (tel qu'amendé), la nomination ou la révocation du Directeur général nécessite l'accord des deux principaux actionnaires et la décision du conseil d'administration statuant à la double majorité des membres présents et représentés et des membres représentant chacun des deux actionnaires de référence, le cas échéant après avis des comités concernés.

Rôle et pouvoir du Directeur général

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration peut nommer un Directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le Directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, sur proposition du Directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

2.2.4 Les assemblées générales

Mode de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article L.225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Les différentes formes d'assemblées

Le caractère ordinaire, extraordinaire ou mixte des assemblées se définit au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

- L'assemblée générale ordinaire (AGO)
Elle se tient annuellement et son but est d'informer les actionnaires sur la marche de la société. Elle a pour principal objet de se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé, de décider de l'affectation du résultat et de fixer le dividende et ses conditions de paiement.
Elle peut également avoir pour objet de nommer ou renouveler les membres du conseil d'administration, les censeurs ainsi que les commissaires aux comptes et s'il y a lieu, ratifier les cooptations de membre du conseil.
Les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.
- L'assemblée générale extraordinaire (AGE)
Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts sont envisagées, notamment en cas d'opération affectant le capital social : augmentation ou réduction de capital. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Elle ne peut ni changer la nationalité de la Société ni augmenter les engagements des actionnaires (article 30 des statuts).
- L'assemblée générale mixte (AGM)
Elle regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

Conditions d'admission

Conformément à l'article 22 des statuts, les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (ci-après « J-3 »), soit dans les comptes de titres au nominatif tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission à J-3.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

Droits des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société. La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Droits et obligations attachés aux actions

Conformément à l'article 7 des statuts, sauf les droits qui seraient accordés aux actions de préférence, s'il en était créé, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre. La propriété d'une action implique de plein droit, adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Conditions d'exercice du droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Identification des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, la Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

III CHAPITRE 3 : ACTIVITES

Banque de Financement et d'investissement

Le *Credit Portfolio Management* (CPM) a pour vocation de gérer de manière optimale l'exposition crédit de la Banque dans une optique de réduction des concentrations (sectorielles, géographiques, etc.) et des encours sur l'ensemble du périmètre de la BFI.

Composée d'une dizaine de collaborateurs et rattaché au département Supervision et Gestion Active des Risques (SGAR) de la BFI, le CPM :

- analyse les expositions de la banque et la consommation de fonds propres instantanée, ainsi que de manière anticipative (évolution des notations, réglementaires, etc.) ;
- propose des réponses adaptées de gestion du risque (concentrations sur grandes contreparties et sectorielles) et de consommation de capital à travers divers outils (CDS, structuration, etc.) ;
- assure la structuration et le suivi des opérations mises en place ;
- propose des outils d'arbitrage à l'origination des opérations (Pricing, ROE, etc.) dans une optique d'utilisation optimale des fonds propres.

En 2008, si le CPM est intervenu sur la gestion des concentrations et contraintes grands risques, ses efforts se sont tout particulièrement portés sur l'objectif de maîtrise des RWA. Ainsi, l'encours notionnel couvert a crû de près de 20% durant l'exercice écoulé.

L'année 2008 s'est également matérialisée par :

- un élargissement des classes d'actifs ou typologies d'opérations concernées (LBO par exemple), et
- des gains importants, issus de l'impact de l'élargissement des *spreads* intervenu sur la valeur des protections acquises.

La politique de gestion active de nos expositions et de nos fonds propres initiée en 2008 devrait se poursuivre en 2009 confirmant le rôle majeur du CPM.

IV CHAPITRE 6 : ELEMENTS FINANCIERS

4.1 Informations financières au 31 mars 2009

4.1.1 Communiqué de presse du 13 mai 2009 sur les résultats de Natixis au 31 mars 2009

Paris, le 13 mai 2009

RESULTATS AU 31 MARS 2009

Bonnes performances opérationnelles et financières des activités pérennes – Résultat net courant³ part du Groupe de la banque pérenne de 214 MEUR⁴

Résultat net part du groupe de -1 839 MEUR, lourdement affecté par les pertes de la structure de cantonnement

Solvabilité renforcée grâce au soutien des actionnaires BFBP et CNCE – ratio Tier one de 9,4%⁵

- **Résultat net courant³ part du groupe de la banque pérenne de 214 MEUR⁴ en forte hausse vs T4-08**
 - Performances commerciales solides de la BFI et des Services
 - Bonne résistance de la Gestion d'actifs avec une collecte nette de 5,2 MdEUR
 - Stabilité de la contribution de la banque de détail en dépit d'une hausse du coût du risque
- **Résultat net part du groupe de -1 839 MEUR, lourdement affecté par une perte de 1,9 Md EUR de la structure de cantonnement liée à la poursuite de la dégradation de l'environnement économique et financier au 1^{er} trimestre – immobilier commercial et résidentiel, dégradation des rehausseurs de crédit.**
- **Apport de 3,5 MdEUR de Fonds propres Tier one décidé par les actionnaires de référence et devant intervenir avant le 30 juin 2009, permettant le maintien d'une structure financière solide – ratio Tier one de 9,4%⁵.**

³ avant charges de restructuration

⁴ hors credit portfolio management

- 1,5 MdEUR sous forme d'avance d'actionnaires
- 2,0 MdEUR sous forme de TSSDI

Cet apport s'inscrit dans le cadre de la constitution du nouveau groupe auquel l'Etat a confirmé l'apport de 5 MdEUR, dont 2 MdEUR avant le 30 juin compte tenu de l'état d'avancement du projet de rapprochement.

- Effets positifs du plan de transformation de Natixis

- Baisse des charges de 9 % à périmètre et taux de change constants vs T1-08 (hors coûts de restructuration)
- Baisse des actifs pondérés de la banque pérenne de 4,6 MdEUR vs 31/12/08
- Réduction des risques de marché (VaR -34% vs 31/12/08)
- Réduction d'actifs dans la GAPC (3,1 MdEUR)
- Redimensionnement international de la BFI largement engagé

Résultats T1-09 du groupe	Résultats T1-09 activités pérennes hors CPM
PNB : 106 MEUR	PNB : 1 449 MEUR
RNPG courant : -1 771 MEUR	RBE : 329 MEUR
Résultat net part du groupe : -1 839 MEUR	RNPG courant : 214 MEUR
Ratio Tier One : 9,4 % ⁵	Coût du risque Financement BFI : 101 pb ⁶

Les comptes trimestriels consolidés de Natixis ont été arrêtés le 13 mai 2009 par le conseil d'administration. Sauf mention contraire, toutes les variations présentées dans ce communiqué sont calculées par rapport aux chiffres de la période correspondante (1^{er} trimestre) de l'année 2008.

1 - RESULTATS CONSOLIDES

NATIXIS

en millions d'euros	T1-08	T1-09
PNB	1 366	106
Charges	-1 258	-1 162
Résultat brut d'exploitation	108	-1 056
Coût du risque	-93	-929
Résultat d'exploitation	15	-1 985
CCI et autres mises en équivalence	107	113
Gains ou pertes sur autres actifs	9	36
Résultat avant impôt	130	-1 835
Impôt	-5	67
Intérêts minoritaires	-20	-2
Résultat net courant part du groupe	105	-1 771
Coûts de restructuration nets	-37	-68
Résultat net part du groupe	69	-1 839

Au premier trimestre 2009, le produit net bancaire s'élève à 106 millions d'euros.

Le PNB est lourdement affecté par la structure de cantonnement GAPC, dont les principaux impacts proviennent des réfections sur rehausseurs de crédit et CDPC pour - 648 millions d'euros, des ajustements de valeur sur CDO d'ABS non couverts à composante subprime pour - 151 millions d'euros, et d'autres positions illiquides pour - 355 millions d'euros.

⁵ en tenant compte de la cession de 35 % de CACEIS, et du renforcement des fonds propres Tier one de 3,5 Md EUR.

⁶ coût du risque Financement (Relations Entreprises et Institutionnels & Dettes et Financements) sur les encours pondérés moyens de crédit Bâle II.

Les **charges d'exploitation** (hors coûts de restructuration) sont en retrait de 8 % par rapport au premier trimestre 2008, traduisant le premier impact significatif des mesures prises en 2008 (en particulier le plan d'adaptation de l'emploi). A périmètre et taux de change constants, les charges sont en baisse de 9 %. Les effectifs diminuent de 553 ETP sur un an (-322 ETP sur le trimestre).

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à - 1 056 millions d'euros.

Le **coût du risque** ressort à 929 millions d'euros, dont 740 millions d'euros liés à la structure de cantonnement (notamment - 400 millions d'euros de provisions collectives sur les monolines et CDPC, et - 148 millions d'euros sur les portefeuilles reclassés, principalement CLO et RMBS). Le stock de provisions collectives est porté à 1,4 milliard d'euros au 31 mars 2009 (+ 46 % vs 31/12/2008).

La contribution des sociétés **mises en équivalence**, constituée pour l'essentiel par la consolidation de 20 % des résultats des réseaux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne (par le biais des CCI), ressort à 113 millions d'euros.

Après prise en compte d'un gain d'impôt de 67 millions d'euros, et d'intérêts minoritaires pour - 2 millions d'euros, le **résultat net courant part du groupe** s'établit à - 1 771 millions d'euros.

Compte tenu de 68 millions d'euros de coûts de restructuration nets d'impôt, le **résultat net part du groupe** s'établit à - 1 839 millions d'euros.

NATIXIS - ACTIVITES PERENNES

en millions d'euros	T1-08	T1-09	variation
PNB hors CPM	1 528	1 449	-5%
PNB	1 655	1 293	-22%
Charges	-1 214	-1 120	-8%
Résultat brut d'exploitation hors CPM	314	329	5%
Résultat brut d'exploitation	441	173	-61%
Coût du risque	-80	-189	
Résultat d'exploitation	360	-16	
CCI et autres mises en équivalence	107	113	
Gains ou pertes sur autres actifs	9	36	
Résultat avant impôt hors CPM	349	290	
Résultat avant impôt	476	133	-72%

Le PNB des activités pérennes s'élève à 1 293 millions d'euros (- 22 % vs T1-08). Le PNB hors CPM est en baisse limitée de 5 % par rapport au premier trimestre 2008 et en hausse de 21 % par rapport au quatrième trimestre 2008.

Le résultat brut d'exploitation hors CPM est en hausse de 5 %.

Le coût du risque atteint 189 millions d'euros, en hausse, notamment sur les financements.

Le résultat net courant part du groupe des activités pérennes, hors CPM, s'établit à 214 millions d'euros, en baisse de 21 % par rapport au premier trimestre 2008 et en forte hausse par rapport au quatrième trimestre 2008.

2 - ANALYSE DES METIERS

BFI pérenne

BFI pérenne (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	686	879	689	0%
<i>PNB hors CPM</i>	559	519	845	51%
Charges	-485	-370	-393	-19%
Résultat brut d'exploitation	201	508	296	47%
Coût du risque	-75	-270	-171	
Résultat avant impôt	126	222	142	12%
<i>RNPG hors CPM</i>	-3	-99	209	
Résultat net courant part du groupe	86	153	99	15%

Le PNB de la BFI pérenne est stable à 689 millions d'euros au premier trimestre 2009, après prise en compte d'une contribution négative du CPM à hauteur de – 156 millions d'euros. **Hors CPM, le PNB est en progression de 51 % par rapport au premier trimestre 2008 et de 63 % par rapport au quatrième trimestre 2008.**

Les charges sont en diminution de 19%, du fait de la forte contraction des rémunérations variables et de l'accélération des effets du plan d'adaptation de l'emploi.

Le coût du risque s'établit à 171 millions d'euros. Le **coût du risque Financements** (Relations entreprises et institutionnels et Dettes et financements) **représente 101 points de base des encours pondérés moyens de crédit Bâle II.**

Le résultat net courant part du groupe ressort à 99 millions d'euros (+ 15 % vs T1-08). Hors CPM, il est égal à 209 millions d'euros.

La dynamique commerciale d'ensemble de la BFI pérenne reste soutenue.

Dans l'activité *Relations entreprises et institutionnels*, le PNB s'élève à 137 millions d'euros, en hausse de 9% par rapport au premier trimestre 2008.

Au sein de REI, le PNB financements vanille progresse de 11 % avec une hausse de la marge d'intérêt et des commissions de restructuration sur les corporate français et une bonne maîtrise des encours pondérés.

Le PNB de l'activité *Dettes et financements* s'établit à 263 millions d'euros, en augmentation de 18 % à dollar constant par rapport au premier trimestre 2008.

Les revenus des Financements structurés et de matières premières sont en hausse. La progression des revenus d'intérêt se poursuit (+ 12 % sur un an), supérieure à celle des encours moyens.

Le PNB de l'activité *Marchés de capitaux* est multiplié par 2,2 par rapport au premier trimestre 2008, à 500 millions d'euros. La hausse est de 133 % par rapport au quatrième trimestre 2008.

Le métier Fixed income connaît une très forte reprise de l'activité en particulier sur les taux et le crédit.

La contribution des activités Equity Derivatives & Arbitrage est faible mais positive, après un quatrième trimestre 2008 en très fortes pertes.

Le PNB du CPM est fortement négatif, du fait du resserrement des spreads, à – 156 millions d'euros.

Gestion d'actifs

Gestion d'actifs (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	317	330	299	-6%
Charges d'exploitation	-240	-233	-225	-6%
Résultat brut d'exploitation	77	97	74	-4%
Coût du risque	-1	-20	0	
Résultat avant impôt	78	67	75	-4%
Résultat net courant part du groupe	49	49	46	-5%
Coefficient d'exploitation	76 %	71 %	75 %	

Au premier trimestre 2009, le PNB du pôle **Gestion d'actifs** s'élève à 299 millions d'euros, en retrait de 6 % (- 14 % à change constant). Cette diminution s'explique par la baisse des commissions de gestion, liée à la baisse des encours moyens (- 26 % vs T1-08), tandis que les commissions de performance affichent une légère augmentation.

Les charges sont bien maîtrisées (- 6 %) grâce aux mesures d'économie sur les frais d'exploitation (- 4 % vs T1-08), à une politique de recrutement très limitée depuis septembre 2008 et à la poursuite de l'ajustement des rémunérations variables.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 74 millions d'euros, en repli limité de 4 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1 point à 75 %.

La rentabilité du métier reste préservée en dépit de conditions de marché très difficiles puisque le résultat net courant part du groupe n'est en retrait que de 5 %, aussi bien par rapport au premier trimestre qu'au quatrième trimestre 2008.

Les encours gérés à fin mars 2009 sont quasi stables par rapport à fin décembre 2008, à 447,7 milliards d'euros, et en recul de 1,7 % à change constant. La **collecte nette de 5,2 milliards d'euros** est plus que compensée par l'effet marché négatif de - 13 milliards d'euros.

En Europe, les encours gérés croissent légèrement sur le trimestre à 294,8 milliards d'euros contre 294,0 milliards d'euros au 31 décembre 2008. La collecte nette est largement positive à 6,5 milliards d'euros, essentiellement réalisée sur les fonds monétaires dont la proportion atteint 27 % des actifs sous gestion en Europe. L'effet marché est négatif à - 5,6 milliards d'euros.

Aux Etats-Unis, les encours gérés s'établissent à 202,6 milliards de dollars, en baisse de 5,4% par rapport au 31 décembre 2008. La décollecte a été limitée à - 1,8 milliard de dollars. L'effet marché est négatif à - 9,8 milliards de dollars. L'évolution du mix produits se confirme avec l'augmentation de la part obligataire qui atteint 50 % des encours sous gestion.

Capital investissement et gestion privée

Capital investissement et gestion privée (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	90	-52	-30	
Charges d'exploitation	-43	-43	-40	-8%
Résultat brut d'exploitation	46	-94	-70	
Coût du risque	0	-1	0	
Résultat avant impôt	46	-94	-70	

Le PNB du pôle **Capital investissement et gestion privée** s'établit à - 30 millions d'euros sur le premier trimestre 2009, du fait de la contribution négative du capital investissement.

Le PNB du **Capital investissement** s'élève à - 52 millions d'euros : les plus values réalisées se montent à 18,8 millions d'euros, les dotations nettes aux provisions sont portées à - 33,3 millions d'euros et la variation des plus values latentes s'établit à - 33,2 millions d'euros.

Le niveau d'investissement est de 50 millions d'euros sur le trimestre, dont 34 millions pour compte de tiers.

Le stock de plus-values latentes comptabilisées au 31 mars 2009 atteint 236 millions d'euros (- 31 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008).

Les montants investis (compte propre) s'élèvent à 1,2 milliard d'euros pour un engagement de 1,9 milliard d'euros.

Le PNB de la **Gestion privée** s'établit à 22 millions d'euros, en retrait de 20 %. Il a été impacté par la mauvaise tenue des marchés qui a entraîné une baisse des commissions liées aux encours, ainsi que par l'évolution défavorable du mix-produits (préférence pour les produits moins risqués).

Les encours gérés s'élèvent à 13,1 milliards d'euros (- 3 % par rapport au 31 décembre 2008). La collecte nette est négative malgré les bonnes performances de la gestion de fortune en France.

Services

Services (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	383	350	331	-14%
Charges d'exploitation	-243	-239	-233	-4%
Résultat brut d'exploitation	139	112	98	-30%
Coût du risque	-1	-7	-7	
Résultat avant impôt	149	104	92	-38%

L'activité commerciale est restée soutenue dans tous les métiers du pôle **Services**.

Au sein de l'activité Assurances, l'Assurance vie connaît un redémarrage avec une hausse de son chiffre d'affaires de 58 % par rapport au quatrième trimestre 2008. L'encours global est stable sur un an à 31,2 milliards d'euros et progresse de 1 % depuis le 31 décembre 2008. L'augmentation des encours en euros compense la baisse des encours en unités de compte. Le chiffre d'affaires Prévoyance croît de 33 % sur un an.

Les encours moyens du Crédit-bail progressent de 10 % sur un an à 7,9 milliards d'euros.

Le Crédit à la consommation affiche une bonne dynamique commerciale liée à la poursuite de l'équipement des clients de nos banques actionnaires, avec une production nouvelle sur le crédit permanent en hausse de 15 % sur un an dans un marché en baisse de 6 % (source ASF).

Dans le domaine de l'Ingénierie sociale, Natixis Interépargne poursuit sa conquête de nouveaux clients, avec une progression de 10 % du nombre d'entreprises clientes et de 11 % du nombre de comptes gérés salariés sur un an.

Dans l'activité Paiements, le parc de cartes est en légère hausse (+ 1 %) et le PNB de la monétique progresse de 14 % sur un an.

Le métier Titres a finalisé le transfert des activités institutionnelles à CACEIS. Le chantier de mutualisation des chaînes retail démarre avec une cible fixée au premier trimestre 2011.

Le PNB des Services à l'international augmente de 39 % (vs T1-08).

La baisse des marchés actions impacte les résultats notamment dans les métiers Assurances (PNB – 33 % vs T1-08 et – 4 % vs T4-08) et Titres (PNB – 10 % à périmètre constant vs T1-08 et – 1 % vs T4-08).

La hausse de la sinistralité est contenue, en dépit d'un contexte très défavorable, dans les métiers Cautions et garanties financières (PNB – 25 % vs T1-08 et - 22 % vs T4-08*), Crédit bail (PNB – 22 % vs T1-08 et – 9 % vs T4-08) et Crédit à la consommation (RNPG + 4 % vs T1-08 et + 16 % vs T4-08).

Au global, les revenus du pôle **Services** s'établissent à 331 millions d'euros (- 11 % à périmètre constant vs T1-08 et - 5 % vs T4-08).

Les charges sont stables à périmètre constant.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 98 millions d'euros.

Tous les métiers contribuent positivement au résultat net courant part du groupe qui s'établit à 61 millions d'euros (- 15 % vs T4-08).

Par ailleurs, la cession de 35 % de CACEIS, dont le processus est en cours, devrait intervenir d'ici le 30 juin 2009. La contribution de CACEIS au premier trimestre 2009 est, en PNB de 99 millions d'euros, en RBE de 31 millions d'euros, et en RNPG de 21 millions d'euros.

*non comparable du fait d'éléments exceptionnels au T4-08

Poste clients

Poste clients (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	244	116	111	-54%
Charges d'exploitation	-176	-180	-179	2%
Résultat brut d'exploitation	68	-64	-68	
Coût du risque	-4	-4	-9	
Résultat avant impôt	66	-52	-56	
Résultat net courant part du groupe	45	-29	-38	

Le pôle **Poste clients** enregistre une croissance solide de son chiffre d'affaires (+5,3 % à périmètre et change constants), tirée par l'assurance crédit (+ 7,8 %) et les services (+ 3,6 %), tandis que le chiffre d'affaires de l'affacturage est en recul du fait du fort ralentissement économique en France.

L'assurance crédit est toutefois pénalisée par une forte poussée de la sinistralité. Le ratio sinistres à primes se maintient à un niveau très élevé de 109 %.

Il en résulte une baisse de 54 % du PNB du pôle, à 111 millions d'euros, dans la continuité du quatrième trimestre 2008.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées avec une augmentation de 3 % à périmètre et change constants, soit un rythme inférieur à la progression du chiffre d'affaires.

Les services et l'affacturage contribuent positivement au résultat mais l'assurance crédit est en perte de 68 millions d'euros.

Au total le résultat net courant du pôle est négatif à – 38 millions d'euros.

Contribution de la banque de détail

Les réseaux cumulés (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Quote-part de résultat mise en équivalence	87	60	86	- 1 %
Profit de relation	26	19	25	
Ecart de réévaluation	-14	-20	-3	
Contribution à la ligne mise en équivalence	99	58	108	+ 9 %
<i>dont Banques Populaires</i>	<i>34</i>	<i>20</i>	<i>41</i>	
<i>dont Caisses d'Epargne</i>	<i>65</i>	<i>38</i>	<i>67</i>	
Impôts sur les CCI	-16	-15	-15	
Contribution au résultat net de Natixis	84	43	93	+ 11 %

Au premier trimestre 2009, la contribution des deux réseaux au résultat net de Natixis (avant retraitements analytiques) est de 93 millions d'euros, en hausse de 11% par rapport au premier trimestre 2008 et multipliée par plus de deux par rapport au quatrième trimestre 2008.

Les Banques Populaires Régionales (comptes agrégés)

Banques Populaires (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	1 335	1 349	1 422	+ 6 %
Charges d'exploitation	-927	-984	-966	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	409	365	456	+ 12 %
Coût du risque	-100	-187	-167	
Résultat avant impôt	312	179	296	- 5 %
Résultat net	207	137	192	- 7 %
Coefficient d'exploitation	69 %	73 %	68 %	

Le produit net bancaire progresse de 6,4 % à 1 422 millions d'euros (+ 7,9 % hors PEL/CEL).

Les charges sont stables à périmètre constant.
Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,5 point à 68%.

La montée du coût du risque par rapport au premier trimestre 2008 à 167 millions d'euros est liée à la dégradation de la conjoncture.

Le résultat net ressort à 192 millions d'euros, en baisse limitée de 7 % par rapport au premier trimestre 2008 mais en forte progression de 40 % par rapport au quatrième trimestre 2008.

Les encours de crédit des Banques Populaires à fin mars 2009 atteignent 138,3 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport au 31 mars 2008.

Les encours globaux d'épargne à fin mars 2009 s'élèvent à 169,6 milliards d'euros (+ 7,5 % vs 31/03/2008), essentiellement tirés par l'épargne bilantielle qui augmente de 10 %.

Les Caisses d'Épargne (comptes agrégés)

Résultats (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	1 390	1 477	1 481	+ 7 %
Charges d'exploitation	-1 100	-1 220	-1 129	+ 3 %
Résultat brut d'exploitation	290	257	352	+ 21 %
Coût du risque	-34	-215	-84	
Résultat avant impôt	258	54	267	+ 4 %
Résultat net	228	162	239	+ 5 %
Coefficient d'exploitation	79 %	83 %	76 %	

Le produit net bancaire progresse de 7% (+ 11 % hors effet PEL/CEL) à 1 481 millions d'euros, grâce à l'augmentation de la marge d'intérêts et à la réduction des impacts négatifs liés au contexte financier, notamment sur le coût de refinancement.

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 3 points à 76%.

Le coût du risque s'établit à 84 millions d'euros. Il reste faible en valeur relative à 23 pb des encours pondérés moyens de crédit Bâle I.

Le résultat net ressort à 239 millions d'euros, en progression de 5 % par rapport au premier trimestre 2008 et de 48 % par rapport au quatrième trimestre 2008.

Les encours de crédit à fin mars 2009 s'élèvent à 128,3 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport à fin mars 2008.

Les encours globaux d'épargne à fin mars 2009 atteignent 324,4 milliards d'euros, en hausse de 4,5 % par rapport à fin mars 2008.

3 - GAPC

Le tableau ci-après présente le périmètre de la GAPC au 31 mars 2009. Le total représente un montant d'actifs pondérés de 33,7 milliards d'euros, en hausse par rapport au 31 décembre 2008 du fait de la migration négative de la notation d'une partie des actifs sous-jacents.

Type d'actifs (nature des portefeuilles)	Notionnel Md EUR (net des provisions)	VaR en M EUR	Actifs pondérés (Md EUR)	AAA-AA	Investment Grade
ABS CDO ⁽¹⁾	0,95		16,30	35%	38%
Autres CDO	3,63			78%	86%
RMBS et Covered Bonds	10,69			83%	90%
CMBS	0,92			88%	98%
Autres ABS	1,03			73%	95%
Actifs Couverts	24,61			81%	86%
Portefeuille de crédit Corporate	6,38			2,90	75%
Dérivés complexes (crédit) ⁽²⁾		10,5	7,10		
Dérivés complexes (taux)		7,3	1,90		
Dérivés complexes (actions)		3,0	1,60		
Structurés de fonds	4,4 ⁽³⁾		3,90		
TOTAL			33,7		

⁽¹⁾ CDO d'ABS avec composante subprime non couverts

⁽²⁾ Ce portefeuille inclut un risque de contrepartie sur CDPC d'un notionnel de 8,3 Md EUR

⁽³⁾ Chiffre correspondant au Cash at Risk

Le portefeuille cantonné est en diminution du fait de l'amortissement accéléré des opérations de structurés sur fonds (cash at risk réduit de 3,2 milliards d'euros au T4-08 et de 1,1 milliard d'euros au T1-09).

Les réductions d'actifs crédits ont également atteint 1,8 milliard d'euros au T4-08 et 2,0 milliards d'euros au T1-09.

Les pertes sur activités dérivés complexes actions et taux gérées en extinction, très élevées au quatrième trimestre 2008, ont été très fortement réduites au premier trimestre 2009, les positions concernées ayant été largement fermées ou couvertes.

GAPC (en millions d'euros)	T1-08	T4-08	T1-09	variation T1-09/T1-08
Produit net bancaire	-289	-1 335	-1 187	
Charges d'exploitation	-44	-44	-42	-4%
Résultat brut d'exploitation	-333	-1 378	-1 229	
Coût du risque	-13	-612	-740	
Résultat avant impôt	-346	-1 990	-1 969	
Résultat net courant part du groupe	-254	-1 613	-1 876	

La ligne de métier GAPC, du fait des portefeuilles qui la composent, supporte l'essentiel des impacts de la crise.

Son PNB ressort à - 1 187 millions d'euros au premier trimestre 2009, compte tenu de réfections monoline pour - 446 millions d'euros, de réfections CDPC pour - 202 millions d'euros, d'ajustements de valeur sur CDO d'ABS non couverts à composante subprime pour - 151 millions d'euros et d'autres positions illiquides pour - 355 millions d'euros. La réévaluation du spread émetteur s'élève à 144 millions d'euros.

Le coût du risque atteint 740 millions d'euros et se compose d'une dotation aux provisions collectives au titre du risque monolines d'une part, du risque CDPC d'autre part, pour - 200 millions d'euros chacune. S'y ajoutent 148 millions d'euros de provisions sur les portefeuilles reclassés (dont 81 millions d'euros de provision collective) et 189 millions d'euros de provisions sur des dossiers divers.

Le résultat net courant part du groupe s'établit à - 1 876 millions d'euros.

4 - STRUCTURE FINANCIERE

Les **capitaux propres part du groupe** s'élèvent à 13,5 milliards d'euros au 31 mars 2009.

Selon les normes Bâle II, les fonds propres prudentiels de base (Tier one) s'établissent à 11,1 milliards d'euros au 31 mars 2009.

Les **risques pondérés** baissent de 1,2 % sur le trimestre à 161,2 milliards d'euros, malgré un effet dollar de +2,4 milliards d'euros et l'effet négatif de la dégradation significative des notations des contreparties présentes dans la GAPC. Ils se décomposent en 126,1 milliards d'euros pour les risques de crédit (méthode fondation), 26,7 milliards d'euros pour les risques de marché et 8,4 milliards d'euros pour les risques opérationnels (méthode standard).

Les risques de marché diminuent de 19 %, grâce à la gestion des positions et à la baisse de la volatilité. La gestion active des risques pondérés se traduit pour la banque pérenne par une baisse de 3,5 % par rapport au 31 décembre 2008.

Par pôle, les risques pondérés se répartissent comme suit : 98,9 milliards d'euros pour la BFI pérenne, 33,7 milliards d'euros pour la GAPC, 4,0 milliards d'euros pour la gestion d'actifs, 6,1 milliards d'euros pour CIGP, 10,6 milliards d'euros pour les services, 6,5 milliards d'euros pour le poste clients et 1,4 milliard d'euros pour le corporate centre.

Le **ratio Tier one** ressort ainsi à 6,9 % au 31 mars 2009, le **ratio Core Tier one** à 4,6 % et le **ratio global** à 8,7 %.

Les fonds propres Core Tier one seront renforcés avant le 30 juin 2009 par des avances d'actionnaires de la CNCE et de la BFBP à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

Les fonds propres Tier one bénéficieront d'un renforcement complémentaire sous forme de TSSDI pour 2 milliards d'euros.

Compte tenu de ces apports et de la cession de 35 % de CACEIS, le **ratio Tier one proforma** s'établit à 9,4 %, le **ratio Core Tier one proforma** à 6,0 % et le **ratio global proforma** à 11,2 %.

L'**actif net comptable par action** s'élève à 4,68 euros pour un nombre d'actions égal à 2 908 137 693 (dont 12 764 700 actions autodétenues).

ANNEXES
Séries trimestrielles

Compte de résultat consolidé

<i>M EUR</i>	RESULTATS CONSOLIDES				
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	1 366	186	1 154	228	106
<i>PNB des métiers</i>	<i>1 430</i>	<i>282</i>	<i>1 230</i>	<i>288</i>	<i>213</i>
Charges	-1 258	-1 238	-1 098	-1 094	-1 162
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	108	-1 052	56	-866	-1 056
Coût du risque	-93	-281	-454	-988	-929
RESULTAT D'EXPLOITATION	15	-1 332	-399	-1 854	-1 985
Mises en équivalence	107	193	116	68	113
Gains ou pertes sur autres actifs	9	2	-1	-15	36
Variation valeur écarts acquisition	-	1	-1	-72	-
RESULTATS AVANT IMPOTS	130	-1 136	-285	-1 872	-1 835
Impôt	-5	209	87	323	67
Intérêts minoritaires	-20	-36	-23	6	-2
RESULTAT NET COURANT (PDG)	105	-964	-221	-1 543	-1 771
Produits de restructuration nets	-	70	-	-	-
Coûts de restructuration nets	-37	-123	-13	-74	-68
RESULTAT NET (PDG)	69	-1 017	-234	-1 617	-1 839
Coefficient d'exploitation	92%	-	95%	-	-
ROE courant (après impôt)	2,6%	-	-	-	-

Contribution des pôles au résultat net courant consolidé du T1 09

<i>M EUR</i>	Contribution des pôles au RNPG				
	PNB	Charges	RBE	CdR	RNPG
BFI	689	-393	296	-171	99
Gestion d'Actifs	299	-225	74	0	46
CIGP	-30	-40	-70	0	-54
Services	331	-233	98	-7	61
Poste clients	111	-179	-68	-9	-38
GAPC	-1187	-42	-1229	-740	-1876
Hors pôle	-107	-50	-157	-1	-79
Banque de détail	-	-	-	-	69
GROUPE	106	-1 162	-1 056	-929	-1 771

BFI

<i>M EUR</i>	BFI				
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	686	731	562	879	689
<i>Coverage</i>	125	131	122	142	137
<i>Dettes et financements</i>	210	214	277	275	263
<i>Marchés de capitaux</i>	228	434	141	215	500
<i>CPM et Divers</i>	123	-49	21	246	-211
<i>Charges</i>	-485	-475	-327	-370	-393
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	201	256	235	508	296
<i>Coût du risque</i>	-75	-43	-265	-270	-171
RESULTAT AVANT IMPOTS	126	213	-31	222	142
RESULTAT NET COURANT (PDG)	86	143	-12	153	99

Gestion d'actifs

<i>M EUR</i>	GESTION D'ACTIFS				
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	317	371	340	330	299
<i>Charges</i>	-240	-261	-232	-233	-225
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	77	110	108	97	74
<i>Coût du risque</i>	-1	4	-38	-20	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	78	117	73	67	75
RESULTAT NET COURANT (PDG)	49	67	44	49	46
<i>Coefficient d'exploitation</i>	76%	70%	68%	71%	75%
<i>Fonds propres normatifs</i>	222	215	204	215	238
<i>ROE courant (après impôt)</i>	88,1%	124,6%	85,6%	90,8%	77,9%

Capital investissement et gestion privée

CAPITAL INVESTISSEMENT & GESTION PRIVEE					
<i>M EUR</i>	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	90	94	59	-52	-30
<i>Capital investissement</i>	62	63	33	-78	-52
<i>Gestion privée</i>	28	31	25	26	22
Charges	-43	-43	-41	-43	-40
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	46	52	18	-94	-70
Coût du risque	0	-1	-11	-1	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	46	51	6	-94	-70
RESULTAT NET COURANT (PDG)	33	28	-3	-68	-54
Coefficient d'exploitation	48%	45%	70%	-	-
Fonds propres normatifs	316	384	357	404	382
ROE courant (après impôt)	41,5%	29,3%	-	-	-
RESSOURCES PROPRES					
Investissements	99	161	159	19	16
Cessions en prix de vente	38	200	160	26	39
Capitaux gérés	1 701	1 964	1 966	1 942	1 937
TIERS					
Investissements	86	70	97	87	34
Cessions en prix de vente	28	48	67	35	12
Capitaux gérés	1 933	2 124	2 124	2 099	2 099

Services

SERVICES					
<i>M EUR</i>	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	383	405	339	350	331
<i>Assurances et cautions</i>	92	108	77	72	64
<i>Financements spécialisés</i>	48	54	55	50	48
<i>Ingénierie sociale</i>	24	30	19	27	22
<i>Paielements</i>	43	39	41	45	42
<i>Titres</i>	167	165	139	144	143
<i>Services à l'international</i>	8	10	10	11	12
Charges	-243	-247	-227	-239	-233
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	139	158	113	112	98
Coût du risque	-1	-5	-7	-7	-7
RESULTAT AVANT IMPOTS	149	155	108	104	92
RESULTAT NET COURANT (PDG)	102	99	70	71	61
Coefficient d'exploitation	64%	61%	67%	68%	71%
Fonds propres normatifs	1 959	1 946	2 012	1 996	1 843
ROE courant (après impôt)	20,8%	20,4%	13,8%	14,2%	13,2%

Poste clients

POSTE CLIENTS					
<i>M EUR</i>	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	244	229	211	116	111
Assurance-Crédit	127	111	89	-12	-1
Affacturage	55	59	69	64	51
Information et gestion de créances	46	40	37	48	44
Procédures publiques	16	19	16	16	17
Charges	-176	-170	-169	-180	-179
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	68	59	42	-64	-68
Coût du risque	-4	-4	-16	-4	-9
RESULTAT AVANT IMPOTS	66	58	30	-52	-56
RESULTAT NET COURANT (PDG)	45	40	15	-29	-38
Coefficient d'exploitation	72%	74%	80%	156%	161%
Fonds propres normatifs	1 180	1 225	1 234	1 263	1 314
ROE courant (après impôt)	15,1%	13,2%	4,7%	-	-

Banque de détail (contribution économique)

BANQUE DE DETAIL					
<i>M EUR</i>	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
QP DE RESULTATS (20%)	87	156	86	60	86
Profit de relation	26	32	27	19	25
Ecart de réévaluation	-14	-5	-4	-20	-3
MISE EN EQUIVALENCE	99	183	108	58	108
BANQUES POPULAIRES	34	100	49	20	41
CAISSES D'EPARGNE	65	83	59	38	67
Impôts sur les CCI	-16	-21	-16	-15	-15
Retraitements	-23	-27	-24	-23	-24
CONTRIBUTION RN DE NATIXIS	61	135	69	20	69

Hors pôles

HORS POLES					
<i>M EUR</i>	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	-64	-96	-76	-60	-107
Charges	-27	1	-59	15	-50
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-91	-95	-135	-46	-157
Coût du risque	1	-70	-56	-74	-1
RESULTAT AVANT IMPOTS	-54	-119	-158	-152	-121
RESULTAT NET COURANT (PDG)	-16	-58	-79	-127	-79

Précisions méthodologiques

Pour mémoire, les données 2008 de ce document ont été retraitées pour prendre en compte :

- La création d'une ligne de métier spécifique (GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés) ayant pour vocation de gérer en mode extinctif les activités non cibles de la BFI, à savoir essentiellement les activités de structurés de crédit, les activités de produits dérivés complexes de taux et d'actions et la structuration sur fonds dérivés. La mise en oeuvre du reclassement des activités appartenant à GAPC ayant été finalisée en comptabilité et en gestion analytique fin 2008, un proforma a été opéré pour reconstituer le compte de résultat de cette ligne de métier d'une part, et de la banque pérenne d'autre part, sur les exercices 2008 (annuel et trimestriels) et 2007 (annuel seulement). Ce proforma a été réalisé selon les modalités suivantes :
 - le PNB de GAPC résulte des revenus des books correspondant aux activités transférées (en particulier les activités pour compte propre de crédit, les portefeuilles d'ABS, les activités d'arbitrage actions et de taux, les dérivés complexes d'actions et de taux) et auxquels s'ajoute le spread émetteur. Le PNB de la banque pérenne résulte des revenus des books non transférés en GAPC ;
 - les charges 2008 correspondent aux charges directes des équipes affectées à la GAPC ou à la banque pérenne, complétées de charges indirectes réparties entre GAPC et la banque pérenne en fonction d'inducteurs d'activité. La chronique trimestrielle 2008 des charges de GAPC a été obtenue en lissant les charges de l'exercice sur les quatre trimestres. La chronique trimestrielle des charges de la banque pérenne a été obtenue par différence entre les charges totales de la BFI et celles affectées à GAPC.
 - en 2008, un impôt normatif de 30 % est appliqué au résultat avant impôt de la BFI pérenne, la différence à l'impôt total est appliquée à la GAPC.
- Le reclassement des activités de Crédit-bail et de Services à l'international (Natixis Pramex International et Natixis Algérie) du pôle BFI vers le pôle Services (première application au 30/06/08)
- L'ajustement des conventions analytiques relatives à la rémunération des fonds propres alloués et à l'affectation des charges de structure (première application au 30/06/08)
- L'allocation des fonds propres normatifs selon les normes Bâle II (première application au 31/03/08)
- Règles d'allocation des fonds propres :
 - Banque de détail : 75 % des montants déduits des fonds propres Tier One au titre de la détention des CCI (prise en compte des fonds propres hybrides)
 - Assurance (Services) : 75 % de l'exigence de marge de solvabilité fin de trimestre
 - Assurance-crédit (Poste clients) : 100 % des primes acquises nettes
 - Services, Procédures publiques (Poste clients) : 25 % des charges annuelles
 - Autres métiers : 6 % des encours pondérés Bâle II du début du trimestre et 75 % des montants déduits des fonds propres Tier one au titre des parts de titrisation dont la note est strictement inférieure à BB-.

Définitions :

- ROE Groupe : Résultat Net Part du Groupe / Capitaux Propres moyens.
- ROE métiers : Résultat Net Courant / Fonds Propres normatifs moyens.
- Core tier one : le numérateur du ratio core tier one exclut les fonds propres hybrides inclus dans les fonds propres tier one. Les CCI sont déduits du numérateur du ratio core tier one au prorata des fonds propres non-hybrides.
- Exposition nette : exposition après prise en compte des dépréciations et/ou pertes de valeur.

Avertissement

Cette présentation peut comporter des objectifs et des commentaires relatifs aux objectifs et à la stratégie de Natixis. Par nature, ces objectifs reposent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures.

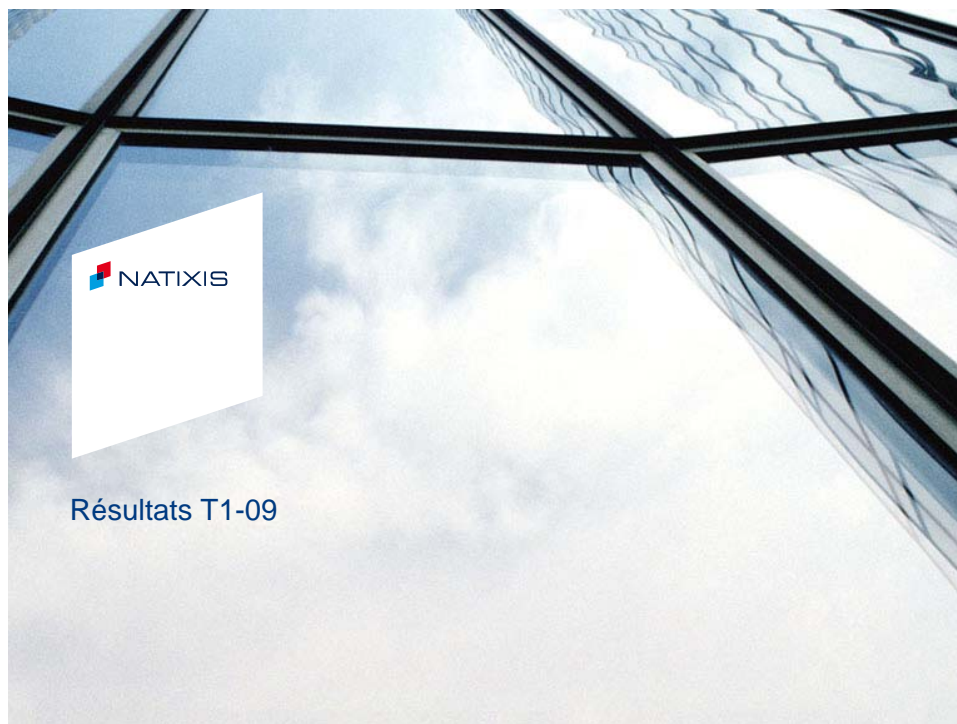
Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces objectifs qui sont soumis à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à Natixis, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de Natixis et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de Natixis, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements est incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats réels pourraient différer significativement de ceux qui sont impliqués dans les objectifs. Natixis ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces objectifs.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que Natixis, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni Natixis ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des données comptables consolidées au 31 mars 2009 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF) figurent dans la présentation des résultats au 31 mars 2009 (disponible sur le site Internet www.natixis.com dans la rubrique Actionnaires et investisseurs).

4.1.2. Présentation financière résultats T1-09





Cette présentation peut comporter des objectifs et des commentaires relatifs aux objectifs et à la stratégie de Natixis. Par nature, ces objectifs reposent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces objectifs qui sont soumis à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à Natixis, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de Natixis et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de Natixis, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements est incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats réels pourraient différer significativement de ceux qui sont impliqués dans les objectifs. Natixis ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces objectifs.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que Natixis, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni Natixis ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

2



1 - SYNTHÈSE

2 - RÉSULTATS GROUPE

3 - RÉSULTATS DES METIERS

4 - GAPC

5 – ACTIFS PONDERES

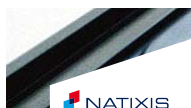
Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers

3



Un résultat trimestriel fortement négatif mais un socle sain d'activités pérennes performantes

Des résultats T1-09 lourdement affectés par la structure de cantonnement

Un résultat net part du groupe de -1,8 Md EUR lié à une perte de 1,9 Md EUR de la structure de cantonnement (GAPC), en raison de :

- La baisse du marché immobilier résidentiel et commercial en Europe et aux Etats-Unis
- La dégradation de la situation des réhausseurs de crédit (monolines et CDPC)

Des performances opérationnelles et financières de la banque pérenne satisfaisantes

Un RN courant (pdg) de la banque pérenne (hors CPM) de 214 M EUR en baisse vs T1-08 mais en forte hausse vs T4-08

- Forte progression du résultat courant de la BFI hors CPM
- Très bonne résistance de la Gestion d'actifs avec une collecte nette de 5,2 Md EUR
- Une contribution positive de tous les métiers du pôle Services au résultat net courant
- Stabilité de la contribution de la banque de détail en dépit d'une hausse du coût du risque

Des effets très positifs du plan de transformation de Natixis

Baisse des charges de 9%⁽¹⁾ vs T1-08 notamment liée à une baisse des effectifs de 553 ETP vs T1-08

Réduction du profil de risque de Natixis

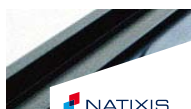
- Baisse des actifs pondérés consolidés de 1,9 Md EUR et de 4,6 Md EUR de la banque pérenne (vs 31/12/08)
- Réduction des risques de marché (VaR en diminution de 34% vs 31/12/08)
- Réduction des actifs dans la GAPC (3,1 Md EUR au T1-09)

Redimensionnement international de la BFI largement engagé

⁽¹⁾ à change constant

Synthèse

4



Une solvabilité renforcée dans le cadre de la constitution du nouveau Groupe

Un ratio Tier 1 pro forma de 9,4%

Des fonds propres Tier 1 renforcés par les actionnaires de référence avant le 30 juin 2009

- à hauteur de 1,5 Md EUR sous forme d'une avance d'actionnaires
- à hauteur de 2,0 Md EUR sous forme de TSSDI

Un ratio Tier one proforma au 31/03/09 de 9,4%⁽¹⁾

Une nouvelle gouvernance et un actionariat de référence solide

Rapprochement largement engagé des organes centraux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne

Création d'un Groupe disposant de 36,5 Md EUR de Tier 1 au 31/03/09 (proforma des 5 Md EUR apportés par l'Etat)

François Pérol nommé Président du Conseil d'Administration de Natixis et Laurent Mignon nommé DG de Natixis

Au delà des pertes sur les actifs cantonnés, Natixis possède un cœur d'activités saines sur lequel il entend bâtir son avenir au sein du 2e groupe bancaire français en cours de constitution

⁽¹⁾ y compris l'impact de la cession de CACEIS

Synthèse

5

Des résultats trimestriels lourdement affectés par GAPC

Poursuite de la dégradation de l'environnement économique et financier

- Immobilier résidentiel et commercial en Europe et aux Etats-Unis
- Dégradation des réhausseurs de crédit (monolines et CDPC)

Principaux impacts :

M EUR	Impact Produit Net Bancaire	Impact Coût du Risque	TOTAL T1-09
Couvertures Monoline	-446	-200	-646
Couvertures CDPC	-202	-200	-402
RMBS - CDO d'ABS contenant du subprime	-151	-	-151
Portefeuilles AFS et portefeuilles reclassés	-74 ⁽¹⁾	-148	-222
Autres positions illiquides	-355	-	-355
Réévaluation du spread émetteur	144	-	144
Structurés de fonds	-	-189	-189
TOTAL	-1 084	-737	-1 821

⁽¹⁾ dépréciation sur portefeuille AFS

Synthèse

6

Un ratio T1 proforma de 9,4%

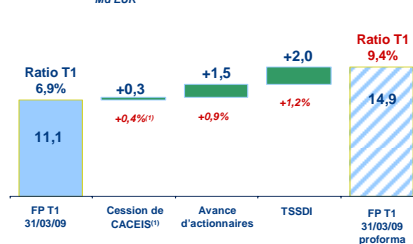
Apport de 1,5 Md EUR de fonds propres Core Tier 1 par une avance d'actionnaires déjà décidée par la CNCE et la BFBP devant être versée avant le 30 juin 2009

Renforcement complémentaire des fonds propres Tier 1 de 2,0 Md EUR par une émission de TSSDI souscrite par la CNCE et la BFBP avant le 30 juin 09

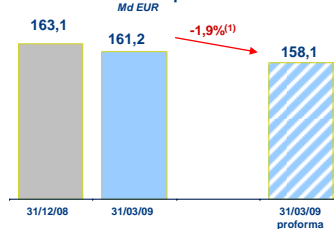
- Correspond au 2,0 Md EUR de TSSDI émis par la CNCE et la BFBP et souscrit par l'Etat français

Ratio Core T1 proforma : 6,0%

Fonds Propres Tier 1 pro forma



Actifs pondérés Natixis



⁽¹⁾ La cession de CACEIS s'accompagne d'une économie d'encours pondérés

Synthèse

7

- 1 - SYNTHÈSE
- 2 - RÉSULTATS GROUPE**
- 3 - RÉSULTATS DES METIERS
- 4 - GAPC
- 5 – ACTIFS PONDERES**

Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers

8

PNB : 106 M EUR

- Lourdemment affecté par les dépréciations de la structure de cantonnement

Charges d'exploitation⁽¹⁾ :

- -8% vs T1-08, traduisant le premier impact significatif des mesures prises en 2008 (en particulier plan d'adaptation de l'emploi)

Résultat net courant : -1,8 Md EUR

Principaux impacts de la GAPC au T1-09

En PNB

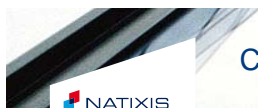
- Réfactions rehausseurs de crédit : -648 M EUR
- CDO d'ABS non couverts à composante subprime : -151 MEUR
- Autres positions illiquides : -355 MEUR

En coût du risque

- Provisions collectives rehausseurs de crédit : -400 MEUR
- Portefeuilles reclassés (principalement CLO et RMBS) : -148 MEUR

M EUR	T1-08	T1-09
PNB	1 366	106
Charges	-1 258	-1 162
Résultat brut d'exploitation	108	-1 056
Coût du risque	-93	-929
Résultat d'exploitation	15	-1 985
CCI et autres ME	107	113
Gains ou pertes sur autres actifs	9	36
Résultat avant impôt	130	-1 835
Impôt	-5	67
Intérêts minoritaires	-20	-2
Résultat net courant part du groupe	105	-1 771
Coûts de restructuration nets	-37	-68
Résultat net part du groupe	69	-1 839

⁽¹⁾ hors coûts de restructuration



Compte de résultat consolidé - Activités Pérennes

PNB hors CPM :

- Stable vs T1-08
- +21% vs T4-08

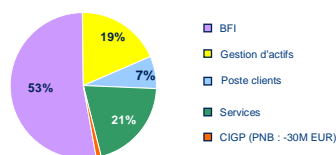
RBE hors CPM :

- +5% vs T1-08

Résultat net courant hors CPM :

- -21% vs T1-08
- Très forte hausse vs T4-08

Répartition du PNB des activités pérennes ⁽¹⁾

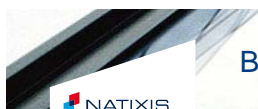


M EUR	T1-08	T1-09
PNB hors CPM	1 528	1 449
PNB	1 655	1 293
Charges	-1 214	-1 120
RBE hors CPM	314	329
Résultat brut d'exploitation	441	173
Coût du risque	-80	-189
Résultat d'exploitation	360	-16
CCI et autres ME	107	113
Gains ou pertes sur autres actifs	9	36
Résultats avant impôts hors CPM	349	290
Résultat avant impôts	476	133
Impôt	-96	-26
Intérêts minoritaires	-20	-2
RNPG courant hors CPM	270	214
Résultat net courant part du groupe	359	105

⁽¹⁾ hors corporate center et CPM au 31/03/09

Résultats Groupe

10



Bonne performance commerciale des métiers

PNB en M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
BFI hors CPM	559	731	509	519	845
Gestion d'actifs	317	371	340	330	299
Capital investissement et Gestion privée	90	94	59	-52	-30
Services	383	405	339	350	331
Poste clients	244	229	211	116	111
Natixis – Activités pérennes ⁽¹⁾	1 593	1 830	1 458	1 263	1 556

⁽¹⁾ hors corporate center et CPM

Résultats Groupe

11

Réduction des charges en cours



Evolution trimestrielle des charges⁽¹⁾

-9% à change constant (vs T1-08) lié à :

- Forte réduction de l'impact des rémunérations variables
- Forte baisse des effectifs (-553 ETP sur 1 an)
- Diminution des autres charges d'exploitation en lien avec le plan de réduction des coûts

+6% vs T4-08 en raison d'une correction à la baisse des rémunérations variables dans la BFI au T4-08, qui masque l'effet positif :

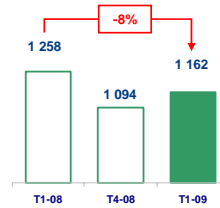
- De la baisse des effectifs (-322 ETP au T1-09)
- De la diminution des charges fixes (-1%)

Plan d'adaptation de l'emploi en France:

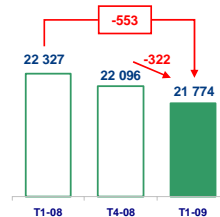
800 départs validés – 280 départs déjà effectifs dont 200 au T1-09

Préparation d'un deuxième plan d'adaptation de l'emploi

Evolution trimestrielle des charges ⁽¹⁾ en M EUR



Evolution trimestrielle des ETP



⁽¹⁾ hors coûts de restructuration

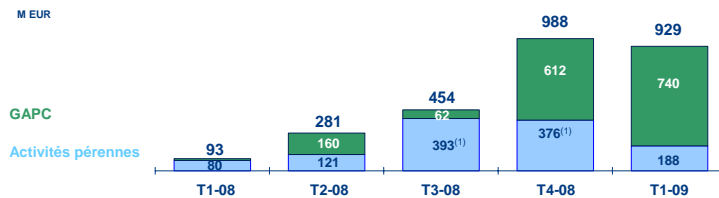
Un coût du risque toujours élevé



Coût du risque global T1-09 : 929 M EUR dont 740 M EUR au titre de la GAPC

- Un coût du risque toujours élevé, concentré sur la structure de cantonnement
- Un coût du risque individualisé sur les activités de financement⁽²⁾ de la BFI maintenu à un niveau élevé : 101 pb des actifs pondérés de crédit

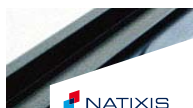
Stock de provisions collectives : 1,4 Md EUR (+46% vs 31/12/08)



Coût du risque en pb, rapporté aux encours pondérés moyens de crédit Bâle II

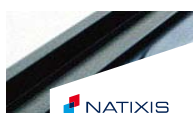
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
Global	29	89	143	314	300
Activités pérennes	28	42	136 ⁽¹⁾	132 ⁽¹⁾	68
Activités de financement ⁽²⁾	7	20	16	78	101

⁽¹⁾ inclut un impact de 248 M EUR au T3-08 au titre de la faillite de Lehman Brothers et de 317 M EUR au T4-08 au titre d'un dossier Corporate Solutions
⁽²⁾ Relations Entreprises et Institutionnels et Dettes & Financements



Bonne résistance du résultat net courant des métiers hors Poste clients et CIGP

M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
BFI hors CPM	-3	143	-49	-99	209
Gestion d'actifs	49	67	44	49	46
Capital investissement et Gestion privée	33	28	-3	-68	-54
Services	102	99	70	71	61
Poste clients	45	40	15	-29	-38



Sommaire

1 - SYNTHÈSE

2 - RÉSULTATS GROUPE

3 - RÉSULTATS DES METIERS

4 - GAPC

5 – ACTIFS PONDERES

Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers

BFI : Evolution favorable de l'activité des métiers

Rebond des métiers de la BFI en avance sur son plan de marche

PNB de 845 M EUR (hors CPM) +51% vs T1-08, +63% vs T4-08 en dépit :

- D'un arrêt d'une partie des activités de marché (les plus complexes)
- D'un redimensionnement à la baisse des activités à l'international

Financements⁽¹⁾ - PNB T1-09 : 400 M EUR, +19% vs T1-08, stable vs T4-08

Financements vanille

- Bonne tenue des revenus, malgré une forte contraction de la production, en particulier à l'international
- Forte remontée des marges

Financements structurés

- PNB +25% (+18% à dollar constant), malgré une sélectivité accrue de la production (LBO, Immobilier)
- Amélioration des marges. Bonne tenue de tous les secteurs d'activité dans un environnement difficile

Marchés de capitaux - PNB T1-09 : 500 M EUR, x2,2 vs T1-08, x2,3 vs T4-08

Activité record pour le Fixed Income, amélioration du coefficient d'exploitation, baisse de la VaR

Fixed income : PNB T1-09 x5 à 427 M EUR

- Evolution très favorable de toutes les composantes de l'activité (marges et volumes)
- Progression des activités clients, bonne tenue du trading

Activités Actions : PNB T1-09 stable vs T1-08 à 73 M EUR, après un PNB fortement négatif au T4-08 (-86 M EUR) du fait des impacts de la crise

- PNB légèrement positif pour les dérivés après les pertes massives du T4-08
- Baisse du PNB pour les activités de cash liée à l'évolution des indices

⁽¹⁾ Relations Entreprises et Institutionnels et Dettes & Financements

Exemples d'opérations significatives menées avec succès par les équipes de la BFI

Marchés de capitaux

SFEF €6000Mn 2,375% Mars 2012 Coordinateur global Mars 2009	SNS Bank €1600Mn 3,500% Mars 2014 Co-Chef de file Mars 2009	france telecom €1 000 Mn 5,000% Janvier 2014 Co-Chef de file Janvier 2009	SVEZ ENVIRONNEMENT Double Tranche €1000- €800 Mn 4,875% - 6,250% Avr. 2014 / 2019 Co-Chef de file Mars 2009
BBVA €2000 Mn 3,625% Mai 2012 Co-Chef de file Avril 2009	Santander €1250 Mn 3,375% Avril 2011 Co-Chef de file Avril 2009	ORPHEUS €1100Mn (Tap) 4,000% Octobre 2019 Co-Chef de file Mars 2009	Bank of Montreal €500 Mn 4,125% Avril 2024 Chef de file Mars 2009
faurecia Aug. Cap. avec DPS 455 M€ L'ANALYSE NATIXIS Chief de File, Responsable Line A succès	Capgemini OCEANE 575 M€ L'ANALYSE NATIXIS Co-Chief de File, Responsable Co-Responsable Line		

Financements structurés

ISTP 2 Préfinancement de 2 usines de traitement des eaux usées USD 86 millions Financement de projet Mandated Lead Arranger 2009	Financement de l'acquisition de OilSearch USD 1 milliard Financement de matières premières Mandated Lead Arranger 2009
Financement de l'acquisition de Cerved €275 millions Financement LBO Mandated Lead Arranger 2009	Acquisition de 40% de Yoplait Dairy Crest €120 millions Crédit syndiqué Mandated Lead Arranger Bookrunner 2009
Projet d'aciérie (Abu Dhabi) USD 2,5 milliards Financement de projet Conseil financier 2009	

BFI : Bonnes performances financières

PNB : forte hausse hors CPM

- +51% hors CPM à 845 M EUR vs Q1-08
- Impact du CPM : -156 M EUR au T1-09 vs +127 M EUR au T1-08

Forte baisse des charges : -19% vs T1-08

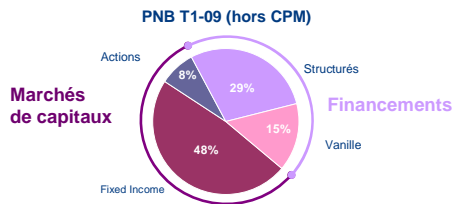
- Réduction des charges variables (-65%)
- Baisse des frais fixes (-3,5%)
- Accélération de la réduction des effectifs (-289 ETP sur le premier trimestre, soit -5%), moitié en France et moitié à l'international

Coût du risque sur les financements : 101 pb⁽¹⁾ en ligne avec les effets attendus de la dégradation de l'environnement économique

Un résultat net courant pdg hors CPM en très forte hausse vs T4-08

M EUR	T1-08	T4-08	T1-09
PNB hors CPM	559	519	845
PNB	686	879	689
Charges	-485	-371 ⁽²⁾	-393
RBE hors CPM	74	148	452
Résultat brut d'exploitation	201	508	296
Coût du risque	-75	-270	-171
Résultat avant impôt	126	222	142
RNPG hors CPM	-3	-99	209
Résultat net courant part du groupe	86	153	99

⁽²⁾ Inclut une reprise de provision pour charges variables de 34 M EUR



⁽¹⁾ Relations Entreprises et Institutionnels et Dettes & Financements

Résultats des Métiers

18

Gestion d'actifs : Stabilité des actifs sous gestion

Collecte nette positive au T1: +5,2 Md EUR

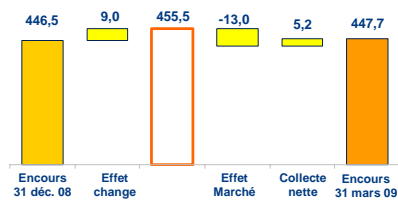
- Forte collecte en Europe : + 6,5 Md EUR essentiellement monétaire
- Légère décollecte aux Etats-Unis : -1,8 Md USD malgré une très bonne performance des fonds obligataires

Actifs sous gestion stables en euros courants à 448 Md EUR au 31/03/09

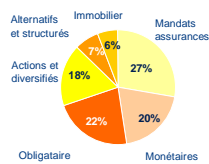
Reconnaissance de la qualité des équipes et de la performance des fonds obligataires et monétaires

- NAM : meilleure société de gestion en France et en Europe (Eurofonds / Fundclass- Le Monde)
- Plusieurs fonds aux US (CGM et Loomis) reconnus comme appartenant aux '100 Best Time - Test Funds' (Smart Money Magazine) et aux '25 Best Mutual Funds for 2009' (Kiplinger)

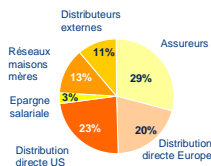
Actifs sous gestion (variation T1-09)



Par support

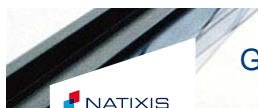


Par canal de distribution



Résultats des Métiers

19



Gestion d'Actifs : Bonnes performances financières

PNB : -6% vs T1-08 lié à :

- Diminution des commissions de gestion, liée à la baisse des encours
- Légère augmentation des commissions de performance +6 M EUR
- Encours moyens en retrait de 26% (change cst) vs T1-08

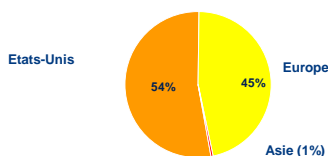
Très bonne maîtrise des charges

- -6% (vs T1-08) liée aux mesures d'économies sur les frais d'exploitation (-4% vs T1-08), à une politique de recrutement très limitée depuis septembre 08 et à la poursuite de l'ajustement des rémunérations variables

Un résultat net courant stable vs T1-08. Impact favorable de l'effet change

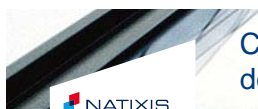
M EUR	T1-08	T1-09
PNB	317	299
Charges	-240	-225
Résultat brut d'exploitation	77	74
Coût du risque	-1	0
Résultat avant impôt	78	75
Résultat net courant part du groupe	49	46
Coefficient d'exploitation	76%	75%
Fonds propres normatifs	222	238
ROE (annualisé)	88%	78%

PNB T1-09 par zone géographique



Résultats des Métiers

20



Capital investissement affecté par les réévaluations de portefeuilles

Capital investissement

Investissements depuis le 31/12/08 : 50 M EUR

PNB : -52 M EUR

- Plus-values de cession réalisées : 18,8 M EUR
- Dotations nettes aux provisions portées à -33 M EUR
- Variation des plus-values latentes de -33 M EUR

Stock de plus-values latentes : 236 M EUR au 31/03/09

Montants investis (compte propre) : 1,2 Md EUR pour un engagement de 1,9 Md EUR

Engagements pour compte de tiers : 2,1 Md EUR

Gestion privée

PNB : 22 M EUR au T1-09 (-20% vs T1-08)

- Baisse des commissions liée à l'impact des marchés sur les encours
- Baisse de la part action dans la structure des encours

Encours gérés : 13,1 Md EUR (-3% vs 31/12/08)

M EUR	T1-08	T1-09
PNB	90	-30
Charges	-43	-40
Résultat brut d'exploitation	46	-70
Coût du risque	-0	0
Résultat avant impôt	46	-70
Résultat net courant part du groupe	33	-54
Coefficient d'exploitation	48%	-
Fonds propres normatifs	316	382
ROE (annualisé)	42%	-

Résultats des Métiers

21

Services : une activité commerciale soutenue au T1-09

Bonne résistance de l'activité commerciale des métiers

Assurances :

- Redémarrage de l'assurance-vie : croissance du chiffre d'affaires de + 58% (vs T4-08)
- Progression du chiffre d'affaires Prévoyance de 33% (vs T1-08)

Crédit à la consommation :

- Poursuite de l'équipement des réseaux actionnaires BP et CEP
- Production nouvelle de crédit permanent +15% vs T1-08 quand le marché décroît de 6%⁽¹⁾

Crédit bail :

- Encours moyens en hausse de 10% (vs T1-08) à 7,9 Md EUR

Ingénierie sociale :

- Poursuite de la conquête de nouveaux clients (+11% du nombre de comptes gérés salariés et +10% du nombre d'entreprises clientes sur un an)

Paiements :

- Parc de cartes : +1% (vs T1-08)
- PNB de la monétique : +14% (vs T1-08)

Titres :

- Finalisation du transfert des activités institutionnelles à CACEIS
- Démarrage du chantier de mutualisation des chaînes retail (cible : T1-11)

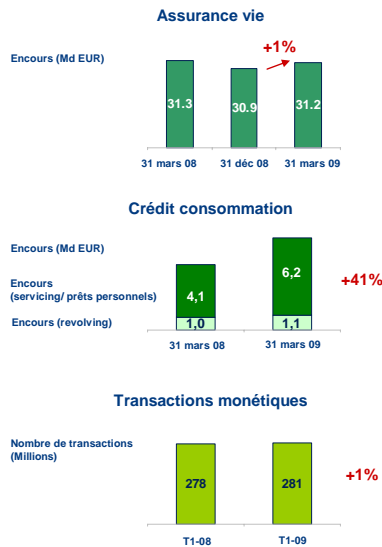
Services à l'international

- PNB : +39% (vs T1-08)

⁽¹⁾ source : ASF

Résultats des Métiers

22



Services : une bonne résistance des résultats financiers

PNB : 331 M EUR, en retrait vs T1-08 mais bonne résistance par rapport au T4-08 (- 11%⁽¹⁾ vs T1-08 / - 5% vs T4-08)

Charges : adaptation rapide des métiers à la baisse des revenus : 233 M EUR (stable vs T1-08⁽¹⁾ / - 2% vs T4-08)

Contribution positive de tous les métiers au RNPG courant : 61 M EUR (- 40% vs T1-08 / - 15% vs T4-08)

Impact de la baisse des marchés actions

- Assurances : PNB -33% vs T1-08 / -4% vs T4-08
- Titres : PNB -10% vs T1-08⁽¹⁾ / -1% vs T4-08

Hausse contenue de la sinistralité en dépit d'un contexte très défavorable

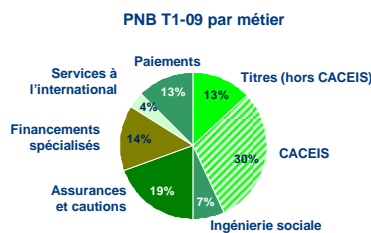
- Crédit bail : PNB -22% vs T1-08 / -9% vs T4-08
- Cautions et garanties : PNB -25% vs T1-08
- Crédit à la consommation : RNPG +4% vs T1-08 / +16% vs T4-08

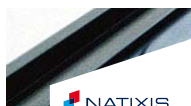
⁽¹⁾ à périmètre constant

Résultats des Métiers

23

M EUR	T1-08	T1-09
PNB	383	331
Charges	-243	-233
Résultat brut d'exploitation	139	98
Coût du risque	-1	-7
Résultat avant impôt	149	92
Résultat net courant part du groupe	102	61
Coefficient d'exploitation	64%	71%
Fonds propres normatifs	1 959	1 843
ROE (annualisé)	20,8%	13,2%





Poste clients Un T1-09 marqué par l'accentuation de la crise

Croissance solide du chiffre d'affaires : +5,2%⁽¹⁾ (vs T1-08) tirée par

- L'assurance crédit : hausse des primes et accessoires de 7,8%
- Les services (+ 3,6%) principalement lié à la bonne tenue de la gestion de créances
- Recul des revenus de l'affacturage du fait du fort ralentissement de l'activité et de la baisse des taux en France

Maîtrise des charges

- +2%⁽²⁾ (vs T1-08)
- +20 ETP sur le trimestre lié au déploiement à l'international des métiers de services

Poursuite de la baisse du résultat liée à la crise de crédit

- Contribution positive au résultat de l'affacturage et des services mais négative de l'assurance crédit (-68 M EUR au T1-09)
- Au global, résultat net courant du pôle négatif au T1-09 de -37,6 M EUR

De nouvelles et fortes mesures d'ajustement ont été prises en janvier 09, qui prévoient notamment :

- une hausse de 30% en moyenne des tarifs sur les nouveaux contrats
- une renégociation systématique de tous les contrats déficitaires, assurant leur retour rapide à l'équilibre
- une accélération des procédures de notation sur les 2,5 millions d'entreprises en garantie, et une réduction de 30% en moyenne de tous les encours notés spéculatifs (qui représentent 15% des encours garantis)

M EUR	T1-08	T1-09
PNB Assurance crédit	127	-1
Chiffre d'affaires	310	335
Charges de sinistres	-134	-310
Autres	-49	-25
PNB Affacturage	55	51
PNB Information et gestion de créances	46	44
PNB Procédures publiques	16	17
PNB	244	111
Charges	-176	-179
Résultat brut d'exploitation	68	-68
Coût du risque	-4	-9
Résultat avant impôt	66	-56
Résultat net courant part du groupe	45	-38
Coefficient d'exploitation	72%	-
Fonds propres normatifs	1 180	1 314
ROE (annualisé)	15%	-

⁽¹⁾ soit 5,3% à périmètre et change constants / ⁽²⁾ 3% à périmètre et change constants

Résultats des Métiers

24



Banques Populaires (comptes agrégés⁽¹⁾)

Dynamique commerciale soutenue

Crédit : + 10% vs 31 mars 2008

- Hausse de 9% des encours de crédits immobiliers résidentiels sur le marché des particuliers
- Croissance des crédits aux entreprises de +12% tirée par les crédits d'investissement (+13%)

Épargne : + 7,5% vs 31 mars 2008

- Augmentation de l'épargne bilantielle : +10%
- Développement de l'épargne financière : +4%

M EUR	T1-08	T1-09
PNB	1 335	1 422
Charges	-927	-966
Résultat brut d'exploitation	409	456
Coût du risque	-100	-167
Résultat avant impôt	312	296
Résultat net	207	192
Coefficient d'exploitation	69%	68%

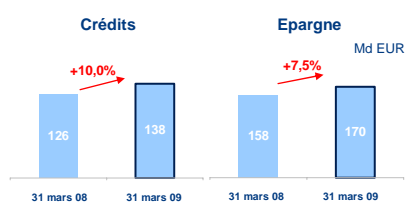
Performances financières

PNB : +6,4% vs T1-08 (+7,9% hors PEL CEL)

- Effet périmètre de 67 M EUR au T1-09 vs T1-08
- Progression des commissions : +2%

Stabilité des charges à périmètre constant

RN courant en léger retrait vs T1-08 par une montée du coût du risque liée à une conjoncture économique dégradée



⁽¹⁾ Le périmètre des CCI prend en compte l'ensemble des Banques Populaires Régionales qui détiennent en direct les 6 banques régionales acquises par le Groupe BP le 2 juillet 2008 à HSBC (La Banque de Savoie, La Banque Chaix, Les Banques Mazze et Dupuy de Pignerol, La Banque Postel et le Crédit Commercial du Sud-Ouest)

Résultats des Métiers

25

Caisses d'Épargne (comptes agrégés)

Activité commerciale

Mobilisation soutenue pour le financement de l'économie : encours de crédit +6% (vs T1-08) à 128,3 Md EUR

- Forte progression des crédits à la consommation (+6,5%) et des crédits aux entreprises et aux collectivités locales (crédits CT : +6,6% et crédits d'équipement MLT : + 8,5%)
- Ralentissement de la croissance des encours de crédits immobiliers à +3,1%, dans un contexte de baisse de la demande des particuliers

Encours d'épargne : +4,5 % (vs T1-08) à 324,4 Md EUR

- Progression liée à celle de l'épargne bilantielle, avec une collecte toujours orientée vers des produits d'épargne liquides
- Bonne tenue du Livret A malgré la banalisation : -2% vs T4-08
- Net redressement de la collecte en assurance vie

Dynamique des ventes : 97 000 ouvertures nettes de forfaits rémunérés (+40% vs T1-08)

M EUR	T1-08	T1-09
PNB	1 390	1 481
PNB hors provisions PEL/CEL	1 358	1 507
Charges	-1 100	-1 129
Résultat brut d'exploitation	290	352
Coût du risque	-34	-84
Résultat avant impôt	258	267
Résultat net	228	239
Coefficient d'exploitation	79%	76%

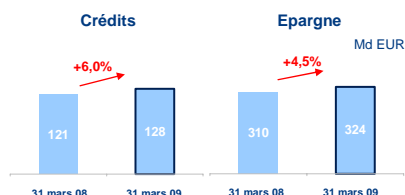
Performances financières

PNB : +11%⁽¹⁾ (vs T1-08)

- Progression de la marge d'intérêts : effets volumes positifs et réduction des impacts négatifs liés au contexte financier, notamment sur le coût de refinancement.

Amélioration du coefficient d'exploitation : -3 pts à 76%

Coût du risque sur les activités de crédit clientèle en augmentation, traduisant les effets de la dégradation du contexte économique, mais restant faible en valeur relative à 23bp⁽²⁾



Résultat net agrégé des CEP : +4% (vs T1-08)

⁽¹⁾ Hors effets PEL/CEL / ⁽²⁾ Par rapport aux encours pondérés moyens composante risque de crédit Bâle I / ⁽³⁾ Coût du risque T4-08 non représentatif, en raison de l'impact significatif des dépréciations durables sur les portefeuilles financiers.

Résultats des Métiers

26

Sommaire

- 1 - SYNTHÈSE
- 2 - RÉSULTATS GROUPE
- 3 - RÉSULTATS DES METIERS
- 4 - GAPC
- 5 - ACTIFS PONDERES

Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers

27

GAPC : gestion des risques et résultats



Réduction du portefeuille cantonné

Amortissement accéléré des opérations de structurés de fonds, Cash at risk net réduit de :

- 3,2 Md EUR au T4-08
- 1,1 Md EUR au T1-09

Réduction des actifs

- 1,8 Md EUR au T4-08
- 2,0 Md EUR au T1-09 principalement sur le portefeuille crédit

M EUR	T1-08	T1-09
PNB	-289	-1 187
Charges	-44	-42
Résultat brut d'exploitation	-333	-1 229
Coût du risque	-13	-740
Résultat avant impôt	-346	-1 969
Résultat net courant part du groupe	-254	-1 876
Fonds propres normatifs	1 445	2 318

Résultats

PNB : -1,1 Md EUR au T1-09

- Réfections Monoline : -446 M EUR
- Réfections CDPC : -202 M EUR
- CDO d'ABS non couverts à composante subprime : -151 M EUR
- Autres positions illiquides: -355 M EUR
- Réévaluation du spread émetteur : 144 M EUR
- Portefeuilles AFS : -74 M EUR

Coût du risque :

- Provision collective monoline : -200 M EUR
- Provision collective CDPC : -200 M EUR
- Portefeuilles reclassés (IAS 39) : -148 M EUR (dt provision collective : 81 M EUR)
- Autres dossiers : -189 M EUR

Réduction drastique des pertes sur portefeuilles de produits dérivés complexes actions et taux gérés en extinction :

- Perte limitée à -28 M EUR au T1-09 contre -712 M EUR au T4-08 en PNB

GAPC

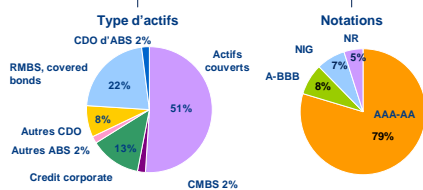
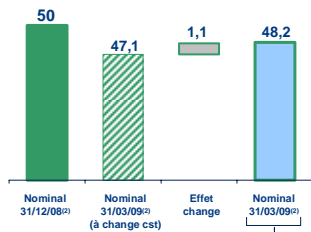
28

GAPC : évolution des indicateurs clés depuis le 31/12/08

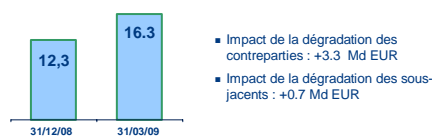


Portefeuille de crédit

Evolution du nominal net de provisions du portefeuille de crédit⁽¹⁾ en Md EUR :



Evolution des RWA associés au portefeuille de structurés de crédit⁽³⁾ en Md EUR :



Dérivés complexes & Structurés de fonds

Dérivés complexes :

- Evolution des RWA :



Structurés de fonds : diminution de l'exposition suite à une cession de 1,1 Md EUR au T1-09

- Cash at Risk : 4,4 Md EUR en baisse de 1,1 Md EUR
- RWA : 3,9 Md EUR en baisse de 1,8 Md EUR

⁽¹⁾ CDO d'ABS à composante subprime. Autres CDO, RMBS et Covered Bonds, CMBS, Autres ABS, Portefeuille de crédit corporate / ⁽²⁾ Net de provisions / ⁽³⁾ CDO d'ABS à composante subprime, Autres CDO, RMBS & Covered Bonds, CMBS, Autres ABS

GAPC

29

Type d'actifs (nature des portefeuilles)	Notionnel Md EUR (net des provisions)	VaR en M EUR	Actifs pondérés (Md EUR)	AAA-AA	Investment Grade
ABS CDO ⁽¹⁾	0,95		16,30	35%	38%
Autres CDO	3,63			78%	86%
RMBS et Covered Bonds	10,69			83%	90%
CMBS	0,92			88%	98%
Autres ABS	1,03			73%	95%
Actifs Couverts	24,61			81%	86%
Portefeuille de crédit Corporate	6,38		2,90	75%	96%
Dérivés complexes (crédit) ⁽²⁾		10,5	7,10		
Dérivés complexes (taux)		7,3	1,90		
Dérivés complexes (actions)		3,0	1,60		
Structurés de fonds	4,4 ⁽³⁾		3,90		
TOTAL			33,7		

(1) CDO d'ABS avec composante subprime non couverts détaillés dans le rapport
(2) Ce portefeuille inclut un risque de contrepartie sur CDPC d'un notionnel de 8,3 Md EUR
(3) Chiffre correspondant au Cash at Risk

-
- 1 - SYNTHÈSE
 - 2 - RÉSULTATS GROUPE
 - 3 - RÉSULTATS DES METIERS
 - 4 - GAPC
 - 5 - ACTIFS PONDERES**
-

Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

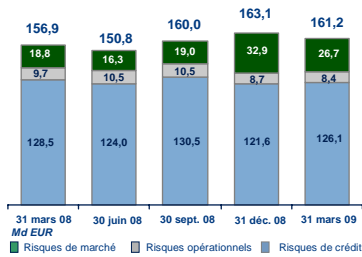
Annexe 4 – Divers

Actifs pondérés : une baisse vs T4-08

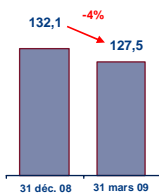
Des actifs pondérés en légère baisse de 1,2%, vs T4-08 :

- malgré un effet dollar défavorable (+2,4 Md EUR) et un effet négatif significatif lié à la dégradation des notations des contreparties dans GAPC
- lié à la baisse des risques de marché de 19% (baisse de la volatilité et gestion des positions)

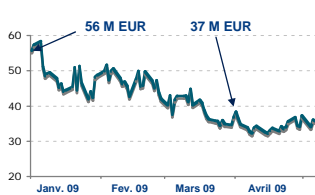
Des actifs pondérés de la banque pérenne en baisse, - 3,5% vs T4-08:



Actifs pondérés banque pérenne
Md EUR



Evolution de la VaR (1 jour) Natixis
M EUR



Actifs pondérés par pôle

Md EUR	31 décembre 08	31 mars 09
BFI pérenne	102,5	98,9
Gestion d'actifs	3,9	4,0
CIGP	6,4	6,1
Services	10,5	10,6
Poste clients	7,1	6,5
Corporate centre	1,7	1,4
Banque pérenne	132,1	127,5
GAPC	31,0	33,7

Structure financière

32

Sommaire

- 1 - SYNTHÈSE
- 2 - RÉSULTATS GROUPE
- 3 - RÉSULTATS DES METIERS
- 4 - GAPC
- 5 - STRUCTURE FINANCIÈRE

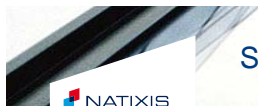
Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers

33

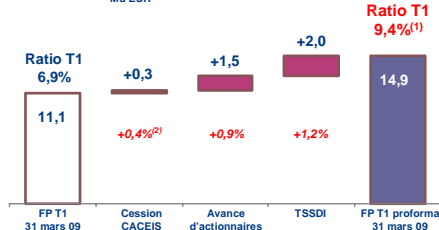


Structure financière : Des fonds propres T1 renforcés

Ratios de solvabilité⁽¹⁾ :

- Ratio Tier one⁽¹⁾ : 9,4%
- Ratio Core Tier one⁽¹⁾ : 6,0%

Fonds Propres T1 proforma⁽¹⁾



Capitaux propres part du groupe : 13,5 Md EUR

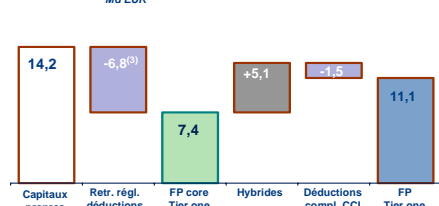
Ratios de solvabilité :

- Ratio Tier one : 6,9%
- Ratio Core Tier one : 4,6%

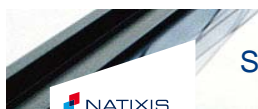
Données par action :

- Actif Net Comptable par Action : 4,68 EUR
- Nombre d'actions : 2 908 137 693 (dont 12 764 700 autodétenues)

Fonds Propres T1 - 31 mars 09



⁽¹⁾ proforma de la cession de CACEIS / de l'avance d'actionnaires / émission de TSSDI
⁽²⁾ y compris une économie d'encours pondérés
⁽³⁾ dont déductions des CCI : -3 Md EUR



Sommaire

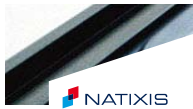
- 1 - SYNTHÈSE
- 2 - RÉSULTATS GROUPE
- 3 - RÉSULTATS DES METIERS
- 4 - GAPC
- 5 - ACTIFS PONDERES

Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers



Informations spécifiques sur les expositions

Titres de crédits structurés non couverts

- CDO d'ABS exposés au marché résidentiel US
- Mortgage Backed Securities
- Autres CDO (non exposés au résidentiel US)

Protections acquises auprès de monoline et de CDPC

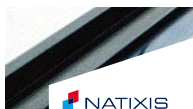
Titrizations et conduits

Financements LBO

Hypothèses de valorisations et sensibilités

Informations spécifiques sur les expositions

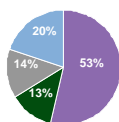
36



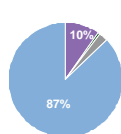
CDO d'ABS non couverts exposés au marché résidentiel US

M EUR	#1	#2	#7	#9	#10	#11	#12	#13	#14	#15	#4	#6
EXPOSITION NETTE - 31 DECEMBRE 08	12	7	55								298	363
Variation de valeur - T1-09	-5	-2	-4	-2	-5	-8	8	-3	5	-7	-3	-50
EXPOSITION NETTE - 31 MARS 09	8	9	51	27	12	54	43	8	37	76	306	330
% de décotes	96%	94%	69%	13%	94%	13%	19%	94%	29%	16%	23%	24%
Exposition nominal	221	145	163	30	180	61	53	161	52	90	395	435
Variation de valeur - Cumul	-212	-133	-113	-4	-169	-8	-10	-152	-15	-14	-89	-105
Tranche	Super Senior	Mezzanine	Super Senior	Super senior	Super senior	Super senior	Super senior	Super senior	Mezzanine	Mezzanine	Super Senior	Super Senior
Sous-jacents	12,2%	0,0%	42,4%	55,5%	8,3%	32,3%	37,1%	21,3%/99,2%	29,4%/76,6%	45,2%/77,1%	0,0%	14,8%
Point d'attachement												
Prime	1,5%	12,2%	12,4%	9,4%	9,1%	33,6%	9,4%	7,1%	4,8%	12,2%	4,1%	0,7%
Alt-A	1,9%	9,3%	0,6%	2,4%	2,0%	16,9%	0,7%	0,0%	4,4%	37,3%	0,6%	0,6%
Subprime - vintage 5 2005	15,2%	23,8%	56,0%	62,5%	38,7%	32,6%	44,7%	81,3%	39,1%	29,2%	16,1%	1,0%
Subprime - vintage 2006 & 2007	75,1%	30,0%	8,8%	0,0%	36,9%	0,4%	9,8%	2,8%	14,0%	16,9%	3,2%	0,6%
	STRUCTURES NON DIVERSIFIÉES			STRUCTURES NON DIVERSIFIÉES ISSUES DE LA COMMUTATION C1FG						STRUCTURES DIVERSIFIÉES		

Structures Non Diversifiées



Structures Diversifiées



■ Prime ■ Alt-A ■ Subprime ■ Other

CDO d'ABS diversifiés :

- Expositions brutes : 830 M EUR
- Expositions nettes : 636 M EUR
- Taux de décote : 23%

CDO d'ABS non diversifiés :

- Expositions brutes : 1 156 M EUR
- Expositions nettes : 324 M EUR
- Taux de décote : 72%

Comptabilisation des portefeuilles en juste valeur par résultat

Commutation (rappel 31/12/08) :

- Montant notionnel des actifs commutés : 581 M EUR
- Valeur nette des actifs commutés : 241 M EUR

Valeur Nette : 257 M EUR (31/03/09)

Informations spécifiques sur les expositions

37

Mortgage Backed Securities non couverts

CMBS

M EUR	Exposition nette 31/12/08	Pertes de valeur T1-09	Autres variations T1-09	Exposition nette 31/03/09	Exposition brute 31/03/09
JV par résultat	731	-64	-182	485	684
JV par Capitaux Propres	199	-40	1	160	275
Prêts et créances	157	-	-19	138	154
TOTAL	1 087	-104	-200	783	1 113

RMBS US

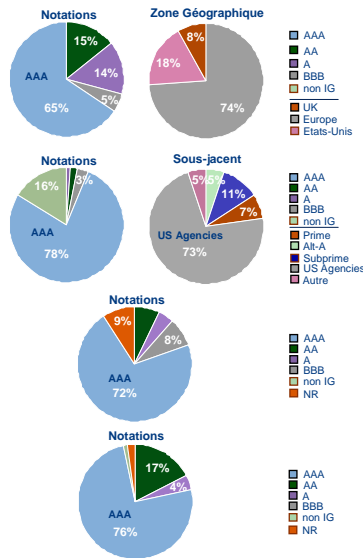
M EUR	Exposition nette 31/12/08	Pertes de valeur T1-09	Autres variations T1-09	Exposition nette 31/03/09	Exposition brute 31/03/09
JV par résultat	105	-2	3	106	111
JV par Capitaux Propres	58	-2	2	58	68
Prêts et créances	1 509	-12	-76	1 421	1 454
Agences	4 011	-1	218	4 228	4 311
TOTAL	5 683	-17	148	5 814	5 944

RMBS UK

M EUR	Exposition nette 31/12/08	Pertes de valeur T1-09	Autres variations T1-09	Exposition nette 31/03/09	Exposition brute 31/03/09
JV par résultat	69	-1	-28	40	61
JV par Capitaux Propres	143	-4	-4	135	208
Prêts et créances	588	0	-26	562	575
TOTAL	800	-5	-58	737	844

RMBS Espagne

M EUR	Exposition nette 31/12/08	Pertes de valeur T1-09	Autres variations T1-09	Exposition nette 31/03/09	Exposition brute 31/03/09
JV par résultat	29	-9	-1	19	63
JV par Capitaux Propres	18	-1	-3	14	33
Prêts et créances	650	-1	-22	627	628
TOTAL	697	-11	-26	660	724



Informations spécifiques sur les expositions

38

Autres CDO non couverts (non exposés au résidentiel US)

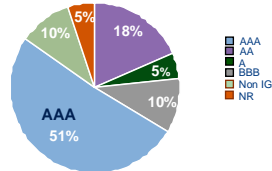
CDO non exposés au résidentiel US

Ajustements de valeur : -263 M EUR au T1-09
Exposition résiduelle : 4 076 M EUR

Répartition de l'exposition résiduelle⁽¹⁾ par rating

Dont CRE CDO (Commercial Real Estate)

M EUR	Exposition nette 31/12/08	Pertes de valeur T1-09	Autres variations T1-09	Exposition nette 31/03/09	Exposition brute 31/03/09
JV par résultat	27	-22	229	234	344
JV par Capitaux Propres	12	-10	1	2	19
Prêts et créances	0	0	18	18	34
TOTAL	39	-32	248	255	398



⁽¹⁾ CDO non exposés au résidentiel US + CRE CDO

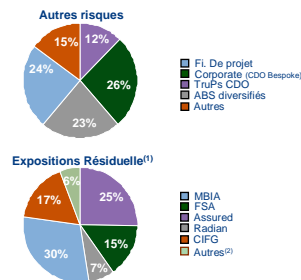
Informations spécifiques sur les expositions

39

Protections acquises

Auprès de monoline

M EUR	Montant notionnel brut des instruments couverts	Exposition avant ajustements de valeur et couvertures	
		31 DECEMBRE 08 ⁽¹⁾	31 MARS 09
Protections sur CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	849	416	547
Protections sur CDO avec sous-jacents non subprime	0	0	0
Protections sur CLO	5 844	210	267
Protections sur RMBS	1 073	164	269
Protections sur CMBS	3 847	795	1 344
Autres risques	6 525	1 240	1 618
TOTAL	18 138	2 825	4 044
Ajustements de valeur		-1 162	-1 664
Provisions collectives		-300	-500
Exposition résiduelle au risque de contrepartie		1 363	1 880
Taux de décote		52%	54%



Auprès des CDPC

- Exposition avant ajustements de valeur : 2,6 Md EUR au 31/03/2009 (Montant notionnel brut de 10,1 Md EUR)
- Ajustements de valeur de 685 M EUR dont 402 M EUR au T1-09 (dont 202 M EUR en diminution du PNB et 200 M EUR au titre de la provision collective)

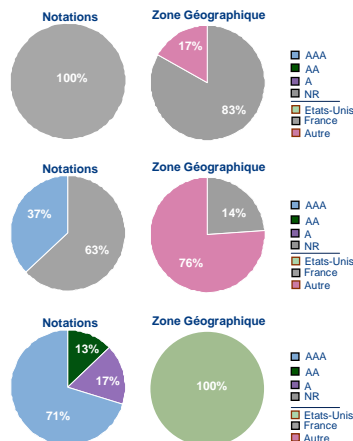
⁽¹⁾ avant prise en compte de la provision collective de 500 MEUR, i.e. sur une exposition résiduelle de 2 380 M EUR
⁽²⁾ FGIC : 0,6% ; XL : 1,3% ; AMBAC : 3,7% / ⁽¹⁾ après commutation

Informations spécifiques sur les expositions

40

Titrisations et conduits

Elixir			
Conduits sponsorisés par Natixis			
Pays d'émission	France	Prêts automobiles	
Montants des actifs financés	191	Créances commerciales	100%
Lignes de liquidité accordées	195	Prêts corporate	
MEUR			
Maturité des actifs			
0-6 mois	14%	Crédit consommation	
6-12 mois	-	RMBS non US	
Supérieur à 12 mois	86%	CLO	
		CDO	
		Other	
Direct Funding			
Conduits sponsorisés par Natixis			
Pays d'émission	France	Prêts automobiles	
Montants des actifs financés	1 015	Créances commerciales	46%
Lignes de liquidité accordées	-	Crédit consommation	12%
MEUR			
Maturité des actifs			
0-6 mois	5%	Prêts d'équipement	5%
6-12 mois	12%	RMBS non US	37%
Supérieur à 12 mois	78%	CMBS	
		CDO	
		Other	
Versailles			
Conduits sponsorisés par Natixis			
Pays d'émission	Etats-Unis	Prêts automobiles	24%
Montants des actifs financés	3 021	Créances commerciales	2%
Lignes de liquidité accordées	3 081	Prêts corporate	
MEUR			
Maturité des actifs			
0-6 mois	27%	Crédit consommation	25%
6-12 mois		Prêts d'équipement	13%
Supérieur à 12 mois	73%	CMBS	
		CDO	20%
		Other	18%



Conduits sponsorisés par Natixis

- Montant des titres émis : 4,2 Md EUR
- Montant des titres acquis : 0,6 Md EUR

Conduits co-sponsorisés par Natixis

- Montant des actifs financés : 3,6 Md EUR
- Lignes de liquidité accordées : 3,6 Md EUR

Lignes de liquidité accordées à des conduits sponsorisés par des tiers : 1,4 Md EUR

Titrisation pour compte propre : 204 M EUR

Informations spécifiques sur les expositions

41

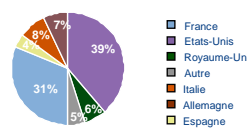
Financements LBO

LBO
M EUR

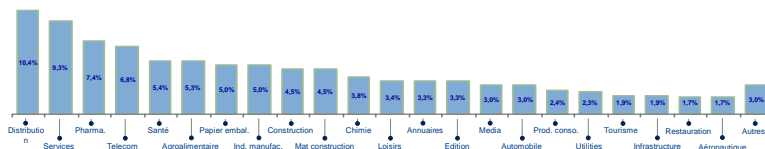
		31 DECEMBRE 08	31 MARS 09
Partis finales (prêts et créances)	Nombre de dossiers	376	340
	Engagements (bookés)	5 864	5 605
Partis à vendre (prêts et créances)	Nombre de dossiers	64	64
	Engagements (bookés)	366	346
SOUS-TOTAL		6 230	5 951
Partis à vendre (prêts à la JV)	Nombre de dossiers	6	6
	Engagements (bookés)	8	8
TOTAL		8	8

Encours moyen sur parts finales : 17 M EUR
Provision collective : 237 M EUR

Répartition géographique



Répartition Sectorielle



Informations spécifiques sur les expositions

42

CDO non couverts & Monoline

Hypothèses de valorisation et sensibilités

CDO NON COUVERTS

Méthodologie

- Définition conservatrice de la catégorie « subprime » (borne FICO à 660)
- Taux de pertes utilisés pour la valorisation des actifs subprime :

	< 2005	2005	2006	2007
31 DECEMBRE 08	7,50%	11%	25%	30%
31 MARS 09	5,40%	13%	30%	36%

- Alt.A : corrélation à 55% (des hypothèses de taux de perte utilisées pour le subprime)
- Affectation aux opérations intégrées dans le collatéral notées CCC+ ou moins, d'une perte de 97%
- Valorisation des actifs sous-jacents non subprime à partir d'une grille de décote intégrant le type, rating et vintage des opérations

Analyse en sensibilité de la juste valeur des CDO : une hausse de 10% des taux de pertes⁽¹⁾ aurait un impact de :

	Impact potentiel en PNB
Variation du taux pertes cumulées	-17 M EUR

⁽¹⁾ i.e. 20,6% pour 2007, 33% pour 2008, 14,3% pour 2005 et 5,94% avant 2005

Taux de décote sur les actifs subprime inclus dans les CDO d'ABS

	Productions 2005		Productions 06 & 07	
	A et +	BBB et -	A et +	BBB et -
Natixis	-76%	-93%	-96%	-96%
ABX			-94%	-97%

MONOLINE

Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur

- L'exposition économique des CDO d'ABS contenant du subprime a été déterminée en utilisant la méthode détaillée précédemment
- L'exposition économique des autres types d'actifs a été déterminée en utilisant soit le Mark-to-Market soit le Mark-to-Model

Ajustements de valeur

- Trois groupes de monoline sont différenciés selon leur qualité de crédit. Ils se voient attribuer en conséquence des probabilités de défaut (PD) réstrictives

	PD	Monoline
Groupe 1	15%	FSA, Assured guaranty
Groupe 2	50%	CIFG, M BIA, AMBAC, RADIANT
Groupe 3	100%	FGIC, XL

- Quel que soit le groupe, le Recovery en cas de défaut (R) est fixé à 10%
- La provision spécifique est définie comme le montant en Mark-to-Market (ou Mark-to-Model) multiplié par la perte attendue (Expected loss = PD x (1-R)) sur chaque monoline

La sensibilité des ajustements de valeur effectués sur les expositions monolines :

- Une augmentation de 10% des probabilités de défaut des assureurs monoline (i.e. PD = 16,5% pour le groupe 1 et 50% pour le groupe 2) et de 10% des taux de pertes pour les CDO d'ABS contenant du subprime entraînerait un ajustement de valeur supplémentaire de -135 M EUR

Informations spécifiques sur les expositions

43

- 1 - SYNTHÈSE
- 2 - RÉSULTATS GROUPE
- 3 - RÉSULTATS DES METIERS
- 4 - GAPC
- 5 - ACTIFS PONDERES

Annexe 1 – Structure financière

Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

Annexe 4 – Divers

44

RESULTATS CONSOLIDES						RESULTATS ACTIVITES PERENNES			
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	M EUR	T1-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	1 366	186	1 154	228	106	PRODUIT NET BANCAIRE	1 655	1 563	1 293
PIB des métiers	1 426	282	1 226	268	212	PIB des métiers	1 918	1 622	1 400
Charges	-1 258	-1 238	-1 098	-1 094	-1 162	Charges	-1 214	-1 050	-1 100
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	108	-1 052	56	-866	-1 056	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	441	512	173
Coût du risque	-93	-281	-454	-988	-929	Coût du risque	-80	-376	-189
RESULTAT D'EXPLOITATION	15	-1 332	-399	-1 854	-1 985	RESULTAT D'EXPLOITATION	361	136	-16
Mises en équivalence	107	193	316	68	113	Mises en équivalence	107	68	113
Gains ou pertes sur autres actifs	9	2	-1	-15	36	Gains ou pertes sur autres actifs	9	-15	36
Variation valeur écarts acquisition	-	1	-1	-72	-	Variation valeur écarts acquisition	-	-72	-
RESULTAT AVANT IMPOTS	130	-1 126	-285	-1 872	-1 835	RESULTAT AVANT IMPOTS	476	118	133
Impôts	-4	209	87	323	67	Impôts	-96	-34	36
Intérêts minoritaires	-20	-36	-23	6	-2	Intérêts minoritaires	-20	6	-2
RESULTAT NET COURANT (PDG)	105	-964	-227	-1 543	-1 771	RESULTAT NET COURANT (PDG)	359	70	105
Produits de restructuration nets	-	70	-	-	-	Coefficient d'exploitation	73%	67%	87%
Coûts de restructuration nets	-31	-123	-12	-74	-68				
RESULTAT NET (PDG)	69	-1 017	-234	-1 617	-1 839				
Coefficient d'exploitation	92%	-	95%	-	-				
ROE courant (après impôt)	2,6%	-	-	-	-				

ENCOURS DOUTEUX & STRUCTURE FINANCIERE					
M EUR	03/31/08	06/30/08	09/30/08	12/31/08	03/31/09
Encours douteux	1,14 Md	1,31 Md	1,54 Md	1,85 Md	2,08 Md
Part des douteux(1)	1,3%	1,4%	1,5%	1,8%	2,0%
Stock de prov. individuelles(1)	685	802	917	1 323	1 067
Stock de prov. collectives(1)	797	947	1 014	921	1 373
Tx de couverture hors prov. collectives(1)	60%	61%	60%	71%	57%
Ratio T1	8,0%	8,5%	8,6%	8,2%	6,9%
Ratio de solvabilité	10,4%	11,0%	10,8%	10,2%	8,6%
Fonds propres T1	12,6 Md	12,9 Md	13,8 Md	13,4 Md	11,1 Md
Capitaux propres (pdg)	16,3 Md	15,1 Md	18,5 Md	18,8 Md	13,8 Md
Encours CRD	156,9 Md	150,8 Md	159,8 Md	163,1 Md	161,2 Md
Total bilan	550 Md	538 Md	529 Md	556 Md	558 Md

BFI pérenne					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	686	731	562	879	689
Coverage	125	131	122	142	137
Dettes et financements	210	214	277	275	263
Marchés de capitaux	226	454	141	215	500
CPM et Divers	122	-49	21	246	-211
Charges	-485	-475	-327	-370	-393
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	201	256	235	508	296
Coût du risque	-75	43	-263	-270	-177
RESULTAT AVANT IMPOTS	126	213	-31	232	119
RESULTAT NET COURANT (PDG)	86	143	-12	153	99

Séries trimestrielles

45

Séries trimestrielles



GESTION D'ACTIFS					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	317	371	240	330	299
Charges	-240	-261	-232	-233	-225
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	77	110	108	97	74
Coût du risque	-1	4	-38	-20	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	76	113	70	67	75
RESULTAT NET COURANT (PDG)	49	67	44	49	46
Coefficient d'exploitation	76%	70%	68%	71%	75%
Fonds propres normalisés	222	215	204	215	238
ROE courant (après impôt)	88,1%	124,6%	85,6%	90,8%	77,9%

SERVICES					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	383	405	339	350	331
Assurances et cautions	92	108	77	72	64
Financements spécialisés	48	54	55	50	48
Ingénierie sociale	24	30	19	27	22
Paiements	43	39	41	45	42
Titres	167	165	139	144	143
Services à l'international	8	10	10	11	12
Charges	-243	-247	-227	-239	-233
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	139	158	112	112	98
Coût du risque	-1	5	-7	-7	-7
RESULTAT AVANT IMPOTS	140	163	105	105	91
RESULTAT NET COURANT (PDG)	102	99	70	71	61
Coefficient d'exploitation	64%	61%	67%	68%	71%
Fonds propres normalisés	1 959	1 946	2 012	1 996	1 843
ROE courant (après impôt)	20,8%	20,4%	13,8%	14,2%	13,2%

CAPITAL INVESTISSEMENT & GESTION PRIVEE					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	90	94	59	-52	-30
Capital investissement	62	63	33	-78	-52
Gestion privée	28	31	26	26	22
Charges	-43	-43	-41	-43	-40
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	46	52	16	-94	-70
Coût du risque	0	-1	-11	-1	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	46	51	6	-94	-70
RESULTAT NET COURANT (PDG)	33	28	-3	-68	-54
Coefficient d'exploitation	48%	45%	70%	-	-
Fonds propres normalisés	316	384	357	404	382
ROE courant (après impôt)	41,5%	29,3%	-	-	-
RESSOURCES PROPRES					
Investissements	99	161	159	10	16
Cessions en prix de vente	38	200	160	26	39
Capitaux gérés	1 701	1 964	1 966	1 942	1 937
TIERS					
Investissements	86	70	97	87	54
Cessions en prix de vente	28	46	67	31	12
Capitaux gérés	1 933	2 124	2 124	2 099	2 099

POSTE CLIENTS					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	244	229	211	116	111
Assurance-Crédit	127	117	89	-12	-1
Affactage	55	59	69	64	57
Information et gestion de créances	46	40	37	48	44
Procédures publiques	16	19	16	16	17
Charges	-176	-170	-169	-180	-179
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	68	59	42	-64	-68
Coût du risque	-1	-1	-16	-1	-9
RESULTAT AVANT IMPOTS	66	58	30	-62	-56
RESULTAT NET COURANT (PDG)	45	40	15	-29	-38
Coefficient d'exploitation	72%	74%	80%	156%	161%
Fonds propres normalisés	1 180	1 226	1 234	1 263	1 314
ROE courant (après impôt)	15,1%	13,2%	4,7%	-	-

Séries trimestrielles

46

Séries trimestrielles



BANQUE DE DETAIL					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
OP DE RESULTATS (20%)	87	156	86	40	86
Profil de réévaluation	26	32	27	19	25
Ecart de réévaluation	-14	-5	-4	-20	-3
MISE EN EQUIVALENCE	99	183	108	58	108
BANQUES POPULAIRES	34	108	49	-28	47
CAISSES D'EPARGNE	65	83	59	38	67
Impôts sur les OCI	-16	-21	-16	-15	-15
Retraitement	-23	-27	-24	-23	-24
CONTRIBUTION RN DE NATIXIS	67	135	69	20	69

HORS POLES					
M EUR	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09
PRODUIT NET BANCAIRE	-64	-96	-76	-60	-107
Charges	-27	1	-59	15	-50
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-91	-95	-135	-46	-157
Coût du risque	1	-70	-56	-74	-1
RESULTAT AVANT IMPOTS	-54	-174	-158	-152	-121
RESULTAT NET COURANT (PDG)	-74	-98	-79	-127	-79

Contribution des pôles au RNPG					
M EUR	PNB	Charges	RBE	CdR	RNPG
BF1	689	-393	296	-171	99
Gestion d'Actifs	299	-225	74	0	46
CIQR	-30	-40	70	0	-54
Services	331	-233	98	-7	61
Poste clients	111	-179	-68	-9	-38
GAPC	-1187	-42	-1229	-740	-1876
Hors pôle	-107	-50	-157	-1	-79
Banque de détail					69
GROUPE	106	-1 162	-1 056	-929	-1 771

Séries trimestrielles

47

- 1 - SYNTHÈSE
- 2 - RÉSULTATS GROUPE
- 3 - RÉSULTATS DES METIERS
- 4 - GAPC
- 5 – ACTIFS PONDERES

Annexe 1 – Structure financière

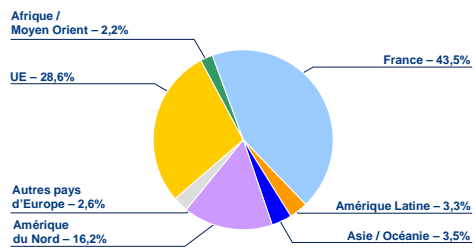
Annexe 2 – Informations spécifiques sur les expositions (recommandations du FSF)

Annexe 3 – Séries trimestrielles

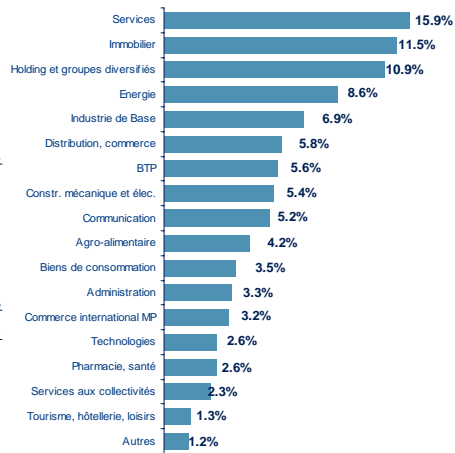
Annexe 4 – Divers

48

Répartition géographique⁽¹⁾



Répartition sectorielle⁽¹⁾



⁽¹⁾ encours de crédit (bilan et hors bilan) hors finance et assurance au 31/12/08 : 252 Md EUR

Précision : à partir du 31/12/08 les encours de crédit sont déterminés selon les recommandations Pilier III Bâle II (hors portefeuilles de trading)

Divers

49



Précisions méthodologiques et définitions (1/2)

Précisions méthodologiques

Pour mémoire, les données trimestrielles de ce document ont été retraitées pour prendre en compte:

La création d'une ligne de métier spécifique (GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés) ayant pour vocation de gérer en mode extinctif les activités non cibles de la BFI, à savoir essentiellement les activités de structurés de crédit et les activités de produits dérivés complexes de taux et d'actions sur la structuration de fonds dérivés. La mise en œuvre du reclassement des activités appartenant à GAPC ayant été finalisée en comptabilité et en gestion analytique fin 2008, un proforma a été opéré pour reconstituer le compte de résultat de cette ligne de métier d'une part, et de la banque pérenne d'autre part, sur les exercices 2008 (annuel et trimestriels) et 2007 (annuel seulement). Ce proforma a été réalisé selon les modalités suivantes:

- Le PNB de GAPC résulte des revenus des books correspondant aux activités transférées (en particulier les activités pour compte propre de crédit, les portefeuilles d'ABS, les activités d'arbitrage actions et de taux, les dérivés complexes d'actions et de taux) et auxquels s'ajoute le spread émetteur. Le PNB de la banque pérenne résulte des revenus des books non transférés en GAPC. Les charges sont présentées pro forma, en fonction des équipes affectées à la GAPC s'agissant des charges directes, et en fonction d'inducteurs d'activité s'agissant des charges indirectes selon la méthode ABC.
- Les charges 2008 correspondent aux charges directes des équipes affectées à la GAPC ou à la banque pérenne, complétées de charges indirectes réparties entre GAPC et la banque pérenne en fonction d'inducteurs d'activité. La chronique trimestrielle 2008 des charges de GAPC a été obtenue en lissant les charges de l'exercice sur les quatre trimestres. La chronique trimestrielle des charges de la banque pérenne a été obtenue par différence entre les charges totales de la BFI et celles affectées à GAPC. Concernant 2007, l'affectation des charges aux deux ensembles n'ayant pu être réalisée en totalité selon ces modalités, les charges ont été ventilées entre la GAPC et la banque pérenne selon la structure observée en 2008.
- En 2008, un impôt normatif de 30% est appliqué au résultat avant impôt de la BFI pérenne, la différence à l'impôt total est appliquée à la GAPC.

Divers

50



Précisions méthodologiques et définitions (2/2)

Le reclassement des activités de Crédit-bail et de Services à l'international (Natix Pramex International et Natix Algérie) du pôle BFI vers le pôle Services (première application au 30/06/08)

L'ajustement des conventions analytiques relatives à la rémunération des fonds propres alloués et à l'affectation des charges de structure (première application au 30/06/08)

L'allocation des fonds propres normatifs selon les normes Bâle II (première application au 31/03/08)

Règles d'allocation des fonds propres :

- **Banque de détail** : 75% des montants déduits des fonds propres Tier One au titre de la détention des CCI (prise en compte des fonds propres hybrides)
- **Assurance (Services)** : 75% de l'exigence de marge de solvabilité fin de trimestre
- **Assurance-crédit (Poste clients)** : 100% des primes acquises nettes
- **Services, Procédures publiques (Poste clients)** : 25% des charges annuelles
- **Autres métiers** : 6% des encours pondérés Bâle II du début du trimestre et 75% des montants déduits des fonds propres Tier one au titre des parts de titrisation dont la note est strictement inférieure à BB-

Définitions

- **ROE Groupe** : Résultat Net Part du Groupe / Capitaux Propres moyens
- **ROE métiers** : Résultat Net Courant / Fonds Propres normatifs moyens
- **Core tier one** : Le numérateur du ratio core tier one exclut les fonds propres hybrides inclus dans les fonds propres tier one. Les CCI sont déduits du numérateur du ratio core tier one au prorata des fonds propres non-hybrides.
- **Exposition nette** : exposition après prise en compte des dépréciation et/ou pertes de valeur.

Divers

51

4.2 Evolution récente

4.2.1. Communiqué de presse du 30 avril 2009

« François Pérol nommé Président du conseil d'administration

Laurent Mignon nommé Directeur général

L'Assemblée générale mixte de Natixis du 30 avril 2009 a approuvé l'adoption des nouveaux statuts et la modification du mode d'administration et de direction de la société par l'institution d'un conseil d'administration.

Conformément aux nouveaux statuts, l'Assemblée a nommé les dix sept administrateurs de Natixis. Il s'agit de : M. François Pérol, la Banque Fédérale des Banques Populaires représentée par M. Philippe Queuille, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne représentée par M. Alain Lemaire, MM. Vincent Bolloré, Jean Clochet, Jean-Claude Créquit, Stève Gentili, Francis Henry, Bernard Jeannin, Olivier Klein, Yvan de La Porte du Theil, Jean-Charles Naouri, Didier Patault, Henri Proglio, Philippe Sueur, Jean-Louis Tourret et Robert Zolade. M. Luigi Maranzana a été nommé censeur.

A l'issue de l'Assemblée générale mixte, le conseil d'administration de Natixis a tenu sa première réunion. Il a nommé M. François Pérol, Président du conseil d'administration de Natixis et MM. Didier Patault et Jean-Louis Tourret comme vice-présidents du conseil. Le conseil a également procédé à la nomination de M. Laurent Mignon en tant que Directeur général de la société à compter du 14 mai 2009. Durant cet intervalle, M. Jean-Marc Moriani assurera par intérim les fonctions de Directeur général.

Le conseil a également constitué les comités.

Comité d'audit :

M. Naouri, Président

MM. Créquit, de La Porte du Theil, Lemaire, Queuille et Zolade

Comité des rémunérations :

M. Bolloré, Président

MM. Henry, Jeannin, Patault, Proglio et Tourret »

4.2.2. Communiqué de presse du 25 mai 2009

« Jean-Marc Moriani nommé Directeur général adjoint

Jean-Marc Moriani débute sa carrière en 1981 au Crédit Lyonnais où il occupe notamment les fonctions de responsable du Département de crédit du Crédit Lyonnais USA à New York (1989), senior vice-président en charge des Financements structurés et des institutions financières de 1991 à 1995, responsable mondial de la Direction du correspondent banking, des Financements export, du Trade finance et du négoce (1995). En 2001, il est nommé directeur général de Crédit Lyonnais Americas, puis en 2004 directeur général de Calyon Americas en charge des activités de banque de financement, de marchés de capitaux et de banque d'investissement aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique Latine.

En 2007, il rejoint Natixis en tant que responsable de la Banque de financement et d'investissement puis membre du Directoire de Natixis en 2008.

Jean-Marc Moriani, 52 ans, est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Université Paris I (économie).

Olivier Perquel nommé conseiller de Laurent Mignon, Directeur général

Olivier Perquel rejoint Natixis en qualité de conseiller de Laurent Mignon, Directeur général de Natixis.

Olivier Perquel débute sa carrière en 1987 dans le domaine des fusions-acquisitions internationales comme analyste chez Lazard Frères à New York puis comme sous-directeur à Paris. En 1994, il rejoint Goldman Sachs à Londres en tant que directeur exécutif et est notamment responsable de nombreuses opérations de premier plan. En 1999, il prend des responsabilités équivalentes chez Merrill Lynch à Londres.

A partir de 2002, Olivier Perquel réoriente sa carrière vers le domaine de la gestion alternative et occupe successivement des responsabilités d'analyse, de gestion et de management dans différents fonds européens.

Olivier Perquel, 45 ans, est diplômé d'HEC. »

4.2.3. Communiqué de presse du 22 juin 2009

« Luc-Emmanuel Auberger nommé Directeur des finances et risques

Luc-Emmanuel Auberger est nommé Directeur des finances et risques de Natixis. Il est membre du comité de direction générale.

Luc-Emmanuel Auberger débute sa carrière en 1985 chez Deloitte où il occupe diverses fonctions d'auditeur financier aux bureaux de Paris et de New-York. En 1994, il rejoint la Direction Financière du Crédit Lyonnais en qualité de Responsable de l'audit interne. Puis, il est successivement nommé responsable de la Direction des comptes consolidés, Directeur financier du Crédit Lyonnais en Asie, et enfin en charge des Finances et des Opérations de la BFI. En 2003, il est nommé Directeur financier adjoint de Calyon puis Directeur financier en 2005. En 2006, il rejoint le Groupe Dexia en qualité de Directeur général des Finances. Depuis janvier 2009, il était Directeur financier de HSBC France.

Luc-Emmanuel Auberger, 47 ans, est diplômé de l'Essec.

André-Jean Olivier nommé Secrétaire général

André-Jean Olivier est nommé Secrétaire général de Natixis. Il est membre du comité de direction générale.

André-Jean Olivier débute sa carrière en 1981 au Ministère de l'Industrie. En 1986, il rejoint la Direction du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances où il exerce des responsabilités dans les domaines des relations financières internationales et du financement de l'économie. En 1994, il rejoint le CIC comme Directeur financier, juridique et fiscal ; puis devient en 1998, Responsable du Réseau et de la Banque de détail. En 2003, il est nommé directeur Financier de Natixis Banques Populaires. Depuis 2006, il était Directeur des finances et de la stratégie de Natixis.

André-Jean Olivier, 55 ans, est diplômé de HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, l'Ecole Nationale d'Administration (promotion Droits de l'Homme). »

4.2.4. Information financière sur les comptes arrêtés au 31 mars 2009

En complément des informations données dans le communiqué de presse du 15 décembre 2008 sur l'exposition de Natixis au risque Madoff, et dans le document de référence 2008 de Natixis page 226 au paragraphe 6.10, il est à noter que, à l'issue de l'arrêté des comptes au 31 mars 2009, l'exposition au risque Madoff, nette de l'assurance, est provisionnée intégralement.

4.3 Honoraires annuels des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	2008	2007
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5,1	2,7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,8	0,6
TOTAL	5,9	3,3

4.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

(montants en euros)

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	772 095 392,00	783 927 680,00	1 951 782 928,00	1 955 268 310,40	4 653 020 308,80
Nombre d'actions émises	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330	1 222 042 694	2 908 137 693
Nombre d'obligations remboursables en action	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 705 235 507,71	12 725 811 668,81	24 125 749 761,01	36 243 060 348,21	50 787 613 550,53
Bénéfice avant impôt, et amortissements et provisions	280 959 662,75	457 665 461,91	677 795 500,73	852 134 041,69	(2 548 305 710,82)
Impôt sur les bénéfices	(28 338 400,20)	(99 996 625,19)	(55 322 327,37)	141 132 997,05	175 491 065,29
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	213 582 296,25	459 177 494,14	744 399 468,97	(467 183 610,92)	(5 053 779 558,57)
Montant des dividendes distribués	159 244 674,60	244 977 400,00	1 049 083 323,80	549 919 212,30	0,00
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5,24	7,30	0,51	0,81	(0,82)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,43	9,37	0,61	(0,38)	(1,74)
Dividende versé à chaque action	3,30	5,00	0,86	0,45	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	4 754	4 748	5 072	7 648	7 798
Montant de la masse salariale	295 556 511,38	331 173 385,69	415 344 933,38	668 942 830,46	644 059 193,67
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	166 610 951,72	193 645 949,43	233 880 070,04	269 404 568,47	273 921 026,89

V CHAPITRE 8 : ELEMENTS JURIDIQUES

5.1 Renseignements de caractère général concernant Natixis : nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009.

NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 4 653 020 308,80 Euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS
542 044 524 RCS PARIS

STATUTS

TITRE I

FORME DE LA SOCIÉTÉ - DÉNOMINATION

SIÈGE - DURÉE - OBJET

Article 1 – Forme juridique – Dénomination, siège social, et durée

La Société est de forme anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par les présents statuts.

La Société porte le nom de « Natixis ». Le siège de la Société est à Paris (13ème), 30, avenue Pierre Mendès-France.

La durée de la Société, constituée le 20 novembre 1919, est portée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 9 novembre 1994 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Article 2 – Objet

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'Etat dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL - ACTIONS - VERSEMENTS

Article 3 – Capital social

Le capital social est fixé à 4 653 020 308,80 euros divisé en 2 908 137 693 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

Article 4 – Forme et transmission des actions

Les actions de la Société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

Article 5 – Identification des actionnaires

La Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote (sur la base de tous les droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote), ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Article 6 – Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Article 7 – Droits et obligations attachés aux actions

Sauf les droits qui seraient accordés aux actions de préférence, s'il en était créé, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre. La propriété d'une action implique, de plein droit, adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Article 8 – Modification du capital

Le capital social peut être augmenté, amorti ou réduit par tous procédés et selon toutes modalités autorisées par la loi et les règlements.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées suivant les décisions prises par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration. Le défaut de libération est sanctionné dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

TITRE III
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ
SECTION I
Conseil d'administration

Article 9 – Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs au moins et de dix huit (18) administrateurs au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionnariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un administrateur est nommé par l'assemblée générale ordinaire parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des fonds communs de placement d'entreprise. L'administrateur désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum énoncé au premier alinéa du présent article.

L'administrateur ainsi nommé siège au conseil d'administration avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres administrateurs de la Société.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des administrateurs cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de mille (1 000) actions de la Société au moins.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Article 10 – Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un Président qui est obligatoirement une personne physique, parmi ses membres. Le Président est élu pour la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Il détermine la rémunération du Président.

Le conseil d'administration peut, sur proposition du Président, élire un ou plusieurs Vice-Président(s) parmi ses membres.

Les fonctions du Président prennent fin, au plus tard, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel le Président a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

Le Président est chargé de convoquer le conseil d'administration.

Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 11 – Réunions du conseil d'administration

11.1 Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent, sur la convocation de son Président soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Le conseil peut également être convoqué par le Président sur demande du tiers au moins des administrateurs, ou sur demande du Directeur général, sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes ainsi faites.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous et du cas visé à l'article 14 ci-dessous, le conseil d'administration doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les administrateurs devront disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de prendre une décision éclairée.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en cas d'absence de ce dernier, par l'administrateur le plus âgé, ou par l'un des Vice-Présidents le cas échéant.

Le conseil d'administration peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante, sauf pour la nomination du Président du conseil d'administration.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents.

Le conseil d'administration établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

- 11.2 En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses principales filiales, ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil d'administration.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil d'administration ne seront pas soumis à l'article 11.1 ci-dessus, pour autant que le Président du conseil d'administration de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux Administrateurs, et
- communiqué à l'ensemble des administrateurs, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

Article 12 – Pouvoirs du conseil d'administration

- 12.1 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Sur proposition de son Président, le conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

- 12.2 En sus des opérations visées par la loi et les règlements en vigueur, le règlement intérieur du conseil d'administration fixera les décisions qui seront soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Article 13 – Rémunération des membres du conseil d'administration

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil d'administration par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

SECTION II

Direction générale

Article 14 – Modalités d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modes d'exercice de la Direction générale est effectué par le conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Par dérogation, le premier conseil d'administration se tiendra immédiatement après l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009, et le choix du mode d'exercice de la Direction générale se fera avec un quorum ordinaire (la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés).

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général s'appliqueront au Président du conseil d'administration qui prendra le titre de Président-Directeur général.

Article 15 – Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil d'administration peut nommer un Directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général laquelle ne peut, lorsque le Directeur général est administrateur, excéder celle de son mandat.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers.

Le Directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

Article 16 – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux, chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur général, par le conseil d'administration.

La rémunération du ou des Directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration.

Article 17 – Responsabilité des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont responsables envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales ou réglementaires régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts,

soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

SECTION III Contrôle

Article 18 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs Censeurs.

Leur mandat est de six (6) ans. Les fonctions d'un Censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les Censeurs sont rééligibles et peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les Censeurs reçoivent les mêmes informations que les administrateurs et sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Article 19 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

TITRE IV ASSEMBLEES GENERALES Dispositions communes

Article 20 – Assemblées générales des actionnaires

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale qualifiée d'ordinaire ou d'extraordinaire.

Article 21 – Convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article L.225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Article 22 – Admission aux assemblées – Pouvoirs

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au 3^e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 3^e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

Article 23 – Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Article 24 – Tenue des assemblées

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement, par l'un des Vice-Présidents, ou par un administrateur désigné par l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont assurées par les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Il est tenu une feuille de présence conformément à la réglementation en vigueur. Les assemblées générales délibèrent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité des réunions par visioconférence ou moyens de télécommunication. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans les avis de réunion et de convocation.

Article 25 – Droits de vote

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Article 26 – Procès-verbaux

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits de délibération sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par les liquidateurs ou l'un d'entre eux.

Article 27 – Droit de communication

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Assemblées générales ordinaires

Article 28 – Date de réunion

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration avant la fin du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice, aux jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

Article 29 – Attributions

L'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir chaque année entend le rapport sur les affaires sociales établi par le conseil d'administration et présenté par son Président ; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que tout autre rapport prévu par la réglementation.

Elle discute, approuve, rejette ou redresse les comptes et détermine le bénéfice à répartir.

Elle nomme les administrateurs, les Censeurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Assemblées générales extraordinaires

Article 30 – Attributions

L'assemblée générale extraordinaire peut être, à toute époque, convoquée, soit par le conseil d'administration, soit encore par application de toute disposition légale. Elle peut modifier les présents statuts dans toutes leurs dispositions, notamment augmenter ou réduire le capital, proroger la durée de la Société ou prononcer sa dissolution anticipée, mais sans pouvoir toutefois changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

TITRE V

EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Article 31 – Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Article 32 – Inventaire - Comptes annuels

Il est dressé, chaque trimestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société. Cet état est à la disposition des commissaires aux comptes et publié suivant la législation en vigueur.

Il est, en outre, établi à la clôture de chaque exercice, l'inventaire des divers éléments actifs et passifs de la Société et les documents comptables imposés tant par la législation sur les sociétés que par la réglementation bancaire.

Tous ces documents sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Article 33 – Bénéfices de l'exercice - Dividendes

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en action. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le conseil d'administration dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

TITRE VI DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 34 – Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

A défaut de convocation par le conseil d'administration, les commissaires aux comptes peuvent réunir l'assemblée générale.

Article 35 – Dissolution - Liquidation

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, et sous réserve des prescriptions légales en vigueur, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

TITRE VII
CONTESTATIONS

Article 36 – Contestations

Toutes les contestations qui peuvent s'élever entre actionnaires sur l'exécution des présents statuts sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

5.2 Répartition du capital et des droits de vote

5.2.1 Montant du capital social et nombre de droits de vote au 30 avril 2009

Le capital social s'élève à 4.653.020.308,80 euros au 30 avril 2009, divisé en 2.908.137.693 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérée.

Le nombre total de droits de vote au 30 avril 2009 s'élève à 2 897 167 097.

5.2.2 Avenants au pacte d'actionnaires de Natixis entre la BFBP et la CNCE

Le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE, ont conclu, en présence de Natixis un pacte d'actionnaires afin de définir leurs relations en tant qu'actionnaires de Natixis. Ce pacte d'actionnaires a été successivement modifié par :

- la lettre-avenant en date du 7 août 2007 ;
- l'avenant du 3 septembre 2008 ;
- l'avenant du 29 septembre 2008
- l'avenant du 24 mars 2009
- l'avenant du 30 avril 2009

Les principales dispositions du pacte d'actionnaires (ci-après le « Pacte »), tel que modifié par les avenants précités sont les suivantes :

• **Inaliénabilité et plafonnement**

La BFBP et la CNCE s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, pouvant être prorogée pour des périodes successives de 5 ans.

En conséquence, toute acquisition ou cession d'actions Natixis est interdite pendant cette période, à l'exception :

- des cessions de titres réalisées dans le cadre de l'opération de marché intervenue fin 2006 en vue de permettre à chacun des deux actionnaires de détenir à l'issue de cette opération une participation d'au moins 34% du capital sur une base totalement diluée ;
- des cessions conjointes par chacun des deux actionnaires de référence d'un nombre identique de titres Natixis, à condition qu'à l'issue de la cession, chacun des deux actionnaires de référence conserve une participation strictement identique en nombre de titres et supérieure ou égale à 34 % du capital de Natixis sur une base totalement diluée ;
- des cessions de titres au profit d'une personne physique désignée en qualité de membre du conseil d'administration à concurrence du nombre de titres requis par les statuts ;
- des acquisitions de titres réalisées en cas d'événement « dilutif » à l'issue duquel la participation de chacun des deux actionnaires serait inférieure à 34 % du capital sur une base totalement diluée et dans la limite d'une participation de 34 % du capital sur une base totalement diluée ;
- des souscriptions à titre irréductible aux augmentations de capital de Natixis avec maintien du droit préférentiel de souscription, et des souscriptions aux augmentations de capital nécessaires au maintien des fonds propres prudentiels de Natixis ;
- des acquisitions conjointes de titres sur le marché pour la période du 16 mars 2009 au 31 décembre 2009 inclus à condition que le nombre de titres acquis par chacun des deux actionnaires de référence (incluant les acquisitions déjà réalisées au cours des 12 derniers mois) soit en tout état de cause inférieur à 2 % en capital et en droits de vote, afin de ne pas franchir le seuil prévu par l'article 234-5 du Règlement Général de l'AMF.

Les deux actionnaires se réuniront tous les deux ans à compter de la signature du Pacte afin de réexaminer les modalités permettant d'assurer au mieux le maintien de la pérennité de leur accord et la stabilité de leurs participations au capital de Natixis, soit par la constitution d'une holding commune à laquelle elles apporteraient leurs participations respectives au capital de Natixis, soit par la prolongation de la période de stabilité de 10 ans.

• **Droit de préemption en cas de non-reconduction de la période de stabilité**

En cas de notification par l'un des deux actionnaires de référence de sa décision de ne pas reconduire la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) pour une nouvelle période de 5 ans à l'issue de la période initiale de 10 ans (ou d'une prolongation de cette durée initiale par tacite reconduction), tout transfert de titres que projeterait de réaliser ledit actionnaire sera soumis à un droit de préemption de l'autre actionnaire.

Afin de garantir le respect de l'engagement de stabilité ainsi souscrit, les titres Natixis détenus par chacun des actionnaires ont été inscrits au nominatif pur dans les comptes de la société et un mandat de conservation a été

conclu avec un établissement financier, aux termes duquel aucun mouvement sur ces titres ne peut être effectué par la société autrement que sur instruction dudit établissement financier donnée dans les conditions prévues par son mandat.

- **Détention par les parties d'un nombre d'actions Natixis strictement identique**

En cas de détention par l'un des deux actionnaires d'un nombre de titres supérieur au nombre de titres détenus par l'autre actionnaire, cet actionnaire renonce à exercer les droits de vote attachés à ces titres excédentaires, et s'engage à les céder au plus tard le cinquième jour de Bourse suivant la date de leur acquisition. À défaut, cet actionnaire :

- assumera seul l'ensemble des coûts et obligations en résultant en application de la réglementation boursière applicable, notamment en matière de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur Natixis ;
- s'oblige à céder à l'autre actionnaire (à titre de promesse de vente) la moitié des titres excédentaires ainsi détenus, pour un prix égal à leur valeur nominale.
- Interdiction de conclure de nouveaux accords constitutifs d'une action de concert
Par ailleurs, les actionnaires s'interdisent pendant la période de stabilité de 10 ans (éventuellement reconduite) de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec un tiers.

Gouvernance de Natixis

- **Composition des organes sociaux**

Le Pacte vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil d'administration de Natixis.

Le conseil d'administration de Natixis est composé de 17 membres dont 1 membre nommé sur proposition conjointe de la BFBP et de la CNCE ; 6 membres nommés sur proposition de la BFBP, 6 membres nommés sur proposition de la CNCE, et 4 membres indépendants nommés sur proposition conjointe de la BFBP et de la CNCE. La présidence du conseil d'administration est conférée au membre désigné sur proposition conjointe de la BFBP et de la CNCE, pour une durée égale à son mandat de membre du conseil d'administration. La vice-présidence du conseil d'administration est assurée de manière conjointe par un représentant de la BFBP et un représentant de la CNCE qui porte respectivement le titre de premier et second vice-président. Les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit, et du comité de rémunération, qui comprennent chacun six membres dont deux désignés sur proposition de la CNCE, deux sur proposition de la BFBP et deux membres indépendants désignés d'un commun accord par la CNCE et la BFBP.

Le Directeur général est nommé par le conseil d'administration.

- **Opérations nécessitant l'approbation préalable du conseil d'administration**

Certaines décisions majeures sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, statuant à la majorité simple des membres présents et représentés, ou pour certaines opérations qualifiées de « décisions essentielles », à la double majorité (i) des membres présents et représentés et (ii) des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Les décisions essentielles sont :

- la nomination et la révocation du Directeur général et le cas échéant du ou des Directeurs généraux délégués ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert des CCI émis par les Caisses d'Épargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou de scission à laquelle Natixis ou l'une de ses filiales serait partie ;

En cas de désaccord relatif à une décision essentielle, les Présidents et, le cas échéant, les conseils de surveillance ou d'administration (selon le cas) de chacun des deux actionnaires seront saisis aux fins de se concerter et de parvenir à une position commune. Si le désaccord persiste lors d'une seconde réunion du conseil d'administration de Natixis se tenant au plus tard 45 jours après la date de la première réunion du conseil, la décision essentielle concernée ne pourrait être mise en œuvre, sans qu'aucun des deux actionnaires ne puisse bénéficier d'un droit de sortie.

Concertation

La BFBP et la CNCE se concertent avant chaque assemblée générale de Natixis en vue d'arrêter, dans toute la mesure du possible, une position commune sur les résolutions soumises au vote des actionnaires.

- **Gouvernance des principales filiales**

Le Pacte prévoit que la nomination des dirigeants (directoire, conseil de surveillance, conseil d'administration, Direction générale) des principales filiales de Natixis (à savoir Natixis Global Asset Management, Coface et Natixis Asset Management) est soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil de surveillance (ou d'administration) des principales filiales de Natixis est, en sus des membres représentant Natixis, composé à parité de membres nommés sur proposition de la BFBP, et de membres nommés sur proposition de la CNCE.

- **Distribution de dividendes**

Sous réserve de l'existence de bénéfices et réserves distribuables au sens de l'article L.232-11 du Code de commerce et des règles prudentielles applicables, et sauf circonstances exceptionnelles, la BFBP et la CNCE se sont engagées à (i) proposer à toute assemblée générale réunie à l'effet d'approuver les comptes de Natixis de procéder à une distribution de dividendes d'un montant au moins égal à 50 % du résultat net consolidé au titre de chaque exercice (50 % du résultat net pro forma comptable pour l'exercice 2006) et (ii) à voter en assemblée générale de Natixis en faveur d'une telle distribution.

- **Maintien des fonds propres prudentiels**

Le Pacte prévoit un engagement de la BFBP et de la CNCE, tant qu'elles demeureront actionnaires de Natixis, et y compris en cas de désaccord entre elles, à apporter en tant que de besoin les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaires en matière de fonds propres prudentiels.

- **Entrée en vigueur, durée**

Le Pacte est entré en vigueur le 17 novembre 2006 pour une durée de 15 ans. Chacun des deux actionnaires pourra toutefois mettre fin à la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) à l'issue d'une période de 10 ans, et sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

À l'issue de la période de 15 ans, le Pacte sera, sauf dénonciation par l'un des deux actionnaires au moins 6 mois avant l'échéance, tacitement reconduit pour des périodes successives de 5 ans (en ce compris l'engagement de stabilité si l'un des deux actionnaires n'y a pas mis un terme selon les modalités susmentionnées).

VI CHAPITRE 9 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1. Responsable de l'actualisation du document de référence

M. Laurent Mignon

Directeur Général de Natixis

Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils m'indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble du document de référence et de la présente actualisation A.01.

Le Directeur Général de Natixis

Laurent Mignon

6.2. Responsable du contrôle des comptes

6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés (représenté par M. Damien Leurent) – 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Salustro Reydel (représenté par M. Michel Savioz), membre de KPMG International – 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex.

Mazars (représenté par MM. Charles de Boisriou et Michel Barbet-Massin) – Tour Mazars - 61, rue Henri-Régnauld – 92075 La Défense Cedex.

Deloitte & Associés, Salustro Reydel et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

6.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS – 7-9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine ;

M. François Chevreux – 40 rue Guersant – 75017 Paris ;

M. Patrick de Cambourg – Tour Mazars – 61, rue Henri Régnauld – 92075 La Défense cedex.

6.3. Table de concordance

Rubriques	N° page du document de référence	N° page de la première actualisation
1. Personnes responsables		
1.1. Indication des personnes responsables	489	76
1.2. Déclaration des personnes responsables	489	76
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	300 ; 336	77
2.2. Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	n.a	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	2-3	

Rubriques	N° page du document de référence	N° page de la première actualisation
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n.a.	
4. Facteurs de risque	118 à 127	
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la société	486 à 487	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	433	
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	433	
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	433	
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	433 ; 489	
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	201 à 203 ; 486 à 487	
5.2. Investissements	n.a.	
5.2.1. Principaux investissements réalisés	n.a.	
5.2.2. Principaux investissements en cours	n.a.	
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	n.a.	
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	47 à 78	18 à 19
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	47 à 78	
6.1.2. Nouveau produit	65 à 66 ; 155 à 156-157 ; 274 à 275 ; 287	
6.2. Principaux marchés	129 ; 134 ; 138 ; 148 ; 179 ; 225 à 226	61
6.3. Événements exceptionnels		
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	178	
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	47 à 48	
7. Organigramme		
7.1. Description sommaire du groupe	1	
7.2. Liste des filiales importantes	4	
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	236 à 237	
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des	112 à 116	

Rubriques	N° page du document de référence	N° page de la première actualisation
immobilisations corporelles		
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	184 à 187	
9.2. Résultat d'exploitation	131 à 132; 339	
9.2.1. Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	201 à 203	
9.2.2. Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	201 à 203	
9.2.3. Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	173 ; 186 ; 188 190 ; 227	
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	185 ; 198 à 199	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	200	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	187 à 190	
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	n.a.	
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	184 à 185	
11. Recherche et développement, brevets et licences	n.a.	
12. Information sur les tendances		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	n.a.	
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	n.a.	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	n.a.	
13.3. Elaboration de la prévision ou de l'estimation	n.a.	
13.4. Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	n.a.	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1. Organes d'administration	14 à 17 ; 45	5 à 9
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de	45	

Rubriques	N° page du document de référence	N° page de la première actualisation
direction et de surveillance et de la direction générale		
15. Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	27 à 41	
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	30 à 44 ; 296 à 297	
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	14 à 17	5 à 9
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	45	
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	22 à 24	14 à 16
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	18 à 22	
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	87	
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	30 à 31 ; 440 à 441	
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	283	
18. Principaux actionnaires		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	444	
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	6 à 444	
18.3. Contrôle de l'émetteur	445 à 448	74 à 76
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	190 à 191 ; 487	
19. Opérations avec des apparentés		
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	195 à 334 ; 337 à 388	
20.2. Informations financières pro forma	n.a.	
20.3. États financiers	195 à 334 ; 337 à 388	
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	335 à 336; 389 à 390	
20.4.2. Indication des autres informations vérifiées par les	n.a.	

Rubriques	N° page du document de référence	N° page de la première actualisation
contrôleurs légaux		
20.4.3. Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	n.a.	
20.5. Date des dernières informations financières	9 à 10	
20.6. Informations financières intermédiaires		
20.6.1. Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n.a.	19 à 59
20.6.2. Informations financières intermédiaires	n.a.	
20.7. Politique de distribution des dividendes	7 ; 433 à 434	62 ; 72
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	178 à 179	
20.9. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	190 à 191	
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social		
21.1.1. Montant du capital souscrit	6 à 7 ; 438	64 ; 74
21.1.2. Actions non représentatives du capital	440	
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même	444	
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	388	
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	n.a.	
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	n.a.	
21.1.7. Historique du capital social	7	
21.2. Acte constitutif et statuts	433 à 437	63 à 73
21.2.1. Description de l'objet social de l'émetteur	433 ; 487	63
21.2.2. Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	434 à 437 ;	65 à 69
21.2.3. Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7 ; 26 ; 433 à 434	64
21.2.4. Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	26 ; 433 ; 447	64
21.2.5. Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	11 ; 25 à 26	17 à 18 ; 69 à 71
21.2.6. Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son	120 ; 445 à 446	74 à 76

Rubriques	N° page du document de référence	N° page de la première actualisation
contrôle		
21.2.7. Indication de toute disposition fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	26	64
21.2.8. Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	26 ; 436 ; 447	12 ; 75
22. Contrats importants	449 à 452	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	n.a.	
23.2. Informations provenant d'une tierce partie	n.a.	
24. Documents accessibles au public	489	
25. Informations sur les participations	301 à 334	